

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DE LA PRÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Les états financiers consolidés vérifiés ci-joints (les « états financiers ») du Groupe SNC-Lavalin inc. et toute l'information contenue dans le présent rapport financier sont la responsabilité de la direction et sont approuvés par le conseil d'administration.

Les états financiers ont été dressés par la direction conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada. Lorsqu'il était possible d'appliquer différentes méthodes comptables, la direction a choisi celles qu'elle a jugées les plus appropriées dans les circonstances.

Les principales conventions comptables retenues sont indiquées à la note 2 afférente aux états financiers. Les états financiers contiennent certains montants fondés sur des estimations et des jugements. La direction a établi ces montants de manière raisonnable, afin d'assurer que les états financiers sont présentés fidèlement à tous égards importants. La direction a également préparé l'information financière présentée ailleurs dans le rapport financier et s'est assurée de sa concordance avec les états financiers.

Le chef de la direction et le chef des affaires financières de la Société ont la responsabilité d'établir et de maintenir les contrôles et procédures de communication de l'information et le contrôle interne à l'égard de l'information financière. Ils ont évalué les contrôles et procédures de communication de l'information et le contrôle à l'égard de l'information financière à la fin de l'exercice et ont conclu que ces contrôles et procédures sont efficaces.

Le conseil d'administration est chargé de s'assurer que la direction assume ses responsabilités à l'égard de la présentation de l'information financière, et il est l'ultime responsable de l'examen et de l'approbation des états financiers. Le conseil d'administration s'acquitte de cette responsabilité principalement par l'entremise de son comité de vérification.

Le comité de vérification est nommé par le conseil d'administration et tous ses membres sont des administrateurs indépendants. Le comité de vérification rencontre périodiquement la direction, ainsi que les vérificateurs internes et externes, afin de discuter des contrôles et procédures de communication de l'information, du contrôle interne à l'égard de l'information financière, des systèmes de gestion de l'information, des méthodes comptables et des questions de vérification et de présentation de l'information financière, afin de s'assurer que chaque intervenant remplit correctement ses fonctions, et d'examiner les états financiers, le rapport de gestion et le rapport des vérificateurs externes. Le comité de vérification fait part de ses constatations au conseil d'administration lorsqu'il approuve la publication des états financiers à l'intention des actionnaires. De plus, le comité de vérification étudie, afin de les soumettre à l'examen du conseil d'administration et à l'approbation des actionnaires, la nomination des vérificateurs externes ou le renouvellement de leur mandat. Il examine et approuve en outre les conditions associées au mandat de ces vérificateurs externes, ainsi que les tarifs, la portée et le calendrier de leurs prestations.

Les états financiers ont été vérifiés, au nom des actionnaires, par les vérificateurs externes Deloitte & Touche s.r.l., conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Les vérificateurs externes ont librement et pleinement accès au comité de vérification, qu'ils peuvent rencontrer en présence, ou non, de la direction.



LE PRÉSIDENT ET
CHEF DE LA DIRECTION,
PIERRE DUHAIME



LE VICE-PRÉSIDENT DIRECTEUR ET
CHEF DES AFFAIRES FINANCIÈRES,
GILLES LARAMÉE

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Aux actionnaires du Groupe SNC-Lavalin inc.

Nous avons vérifié les bilans consolidés du Groupe SNC-Lavalin inc. aux 31 décembre 2009 et 2008 et les états consolidés des résultats, de l'avoir des actionnaires et des flux de trésorerie des exercices terminés à ces dates. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur nos vérifications.

Nos vérifications ont été effectuées conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Groupe SNC-Lavalin inc. aux 31 décembre 2009 et 2008 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.



COMPTABLES AGRÉÉS

MONTREAL, CANADA
LE 23 FÉVRIER 2010

(1) Comptable agréé auditeur permis n° 18190

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Groupe SNC-Lavalin inc.

ÉTATS CONSOLIDÉS DES RÉSULTATS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE (EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS, SAUF LES BÉNÉFICES PAR ACTION ET LE NOMBRE D'ACTIONS)	NOTE	2009	2008
Revenus par activité :			
Services		2 221 410 \$	2 305 393 \$
Ensembles		2 202 162	3 229 444
Opérations et maintenance		1 297 905	1 225 012
Investissements — concessions d'infrastructure		380 260	347 020
		6 101 737	7 106 869
Coûts directs des activités		4 950 642	6 094 004
Marge brute		1 151 095	1 012 865
Frais de vente, généraux et administratifs		545 604	515 199
Intérêts et taxes sur le capital	17	128 238	94 471
Bénéfice avant impôts sur les bénéfices et part des actionnaires sans contrôle		477 253	403 195
Impôts sur les bénéfices	19	108 141	85 114
Part des actionnaires sans contrôle		9 718	5 561
Bénéfice net		359 394 \$	312 520 \$
Bénéfice par action (\$)			
De base		2,38 \$	2,07 \$
Dilué		2,36 \$	2,05 \$
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation (en milliers)	15E		
De base		151 042	150 925
Dilué		151 992	152 265

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

Groupe SNC-Lavalin inc.

ÉTATS CONSOLIDÉS DE L'AVOIR DES ACTIONNAIRES

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE

(EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS, SAUF LES ACTIONS ORDINAIRES)

2009

	CAPITAL-ACTIONS		SURPLUS D'APPORT	CUMUL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT ÉTENDU (NOTE 16) (1)	BÉNÉFICES NON RÉPARTIS (1)	TOTAL DE L'AVOIR DES ACTIONNAIRES
	ACTIONS ORDINAIRES (EN MILLIERS)	MONTANT				
Solde au début de l'exercice	151 033	385 651 \$	24 247 \$	(101 467) \$	780 722 \$	1 089 153 \$
Résultat étendu :						
Bénéfice net	—	—	—	—	359 394	359 394
Écarts de conversion de devises ayant trait aux établissements étrangers autonomes	—	—	—	(19 990)	—	(19 990)
Gain net non réalisé sur les actifs financiers disponibles à la vente (2)	—	—	—	11 756	—	11 756
Gain net non réalisé sur les instruments financiers dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie (3)	—	—	—	86 395	—	86 395
Total du résultat étendu						437 555
Dividendes payés aux actionnaires de la Société	—	—	—	—	(90 637)	(90 637)
Rémunération provenant des options sur actions (note 15B)	—	—	11 809	—	—	11 809
Actions émises en vertu de régimes d'options sur actions (note 15B)	539	13 503	(2 583)	—	—	10 920
Actions rachetées et annulées (note 15D)	(539)	(1 419)	—	—	(22 689)	(24 108)
Solde à la fin de l'exercice	151 033	397 735 \$	33 473 \$	(23 306) \$	1 026 790 \$	1 434 692 \$

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE

(EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS, SAUF LES ACTIONS ORDINAIRES)

2008

	CAPITAL-ACTIONS		SURPLUS D'APPORT	CUMUL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT ÉTENDU (NOTE 16) (1)	BÉNÉFICES NON RÉPARTIS (1)	TOTAL DE L'AVOIR DES ACTIONNAIRES
	ACTIONS ORDINAIRES (EN MILLIERS)	MONTANT				
Solde au début de l'exercice	151 038	367 273 \$	18 634 \$	(48 958) \$	591 340 \$	928 289 \$
Ajustement de transition à l'adoption de nouvelles normes comptables (note 2A)	—	—	—	—	(5 854)	(5 854)
Solde ajusté au début de l'exercice	151 038	367 273	18 634	(48 958)	585 486	922 435
Résultat étendu :						
Bénéfice net	—	—	—	—	312 520	312 520
Écarts de conversion de devises ayant trait aux établissements étrangers autonomes	—	—	—	27 677	—	27 677
Perte nette non réalisée sur les actifs financiers disponibles à la vente (2)	—	—	—	(10 697)	—	(10 697)
Perte nette non réalisée sur les instruments financiers dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie (3)	—	—	—	(69 489)	—	(69 489)
Total du résultat étendu						260 011
Dividendes payés aux actionnaires de la Société	—	—	—	—	(72 471)	(72 471)
Rémunération provenant des options sur actions (note 15B)	—	—	9 605	—	—	9 605
Actions émises en vertu de régimes d'options sur actions (note 15B)	928	20 761	(3 992)	—	—	16 769
Actions rachetées et annulées (note 15D)	(933)	(2 383)	—	—	(44 813)	(47 196)
Solde à la fin de l'exercice	151 033	385 651 \$	24 247 \$	(101 467) \$	780 722 \$	1 089 153 \$

(1) Le total du cumul des autres éléments du résultat étendu et des bénéfices non répartis s'élevait à 1 003,5 millions \$ au 31 décembre 2009 (679,3 millions \$ au 31 décembre 2008).

(2) Net d'une économie d'impôts de 0,3 million \$ en 2009 (0 \$ en 2008).

(3) Net de la charge d'impôts de 25,1 millions \$ en 2009 (nette d'une économie d'impôts de 17,4 millions \$ en 2008).

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

Groupe SNC-Lavalin inc.

BILANS CONSOLIDÉSAU 31 DÉCEMBRE
(EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS)

	NOTE	2009	2008
Actif			
Court terme			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	7A	1 218 225 \$	988 236 \$
Encaisse affectée	7B	68 185	59 997
Comptes clients et autres débiteurs	8	1 480 478	1 675 170
Contrats en cours	2G	513 578	707 994
Actif d'impôts futurs	19	112 557	121 026
Total de l'actif à court terme		3 393 023	3 552 423
Immobilisations corporelles :			
Provenant des investissements dans des concessions d'infrastructure	4, 9	2 217 047	1 750 690
Provenant des autres activités	9	113 952	123 356
Écart d'acquisition	10	520 862	496 147
Investissements dans des concessions d'infrastructure comptabilisés à la valeur de consolidation ou à la valeur d'acquisition	4	469 402	343 379
Actif d'impôts futurs	19	—	81 095
Autres actifs à long terme	11	491 997	424 448
Total de l'actif		7 206 283 \$	6 771 538 \$
Passif			
Court terme			
Comptes fournisseurs et autres créditeurs	12	1 702 034 \$	2 260 670 \$
Acomptes reçus sur contrats	2M	397 329	473 199
Revenus reportés	2N	505 531	536 394
Tranche exigible à moins d'un an de la dette à long terme :			
Avec recours	13	104 874	—
Sans recours provenant des investissements dans des concessions d'infrastructure	13	139 183	5 764
Total du passif à court terme		2 848 951	3 276 027
Dette à long terme :			
Avec recours	13	348 048	104 709
Sans recours provenant des investissements dans des concessions d'infrastructure	4, 13	2 005 485	2 003 303
Passif d'impôts futurs	19	24 408	—
Autres passifs à long terme	14	464 666	230 614
Total du passif		5 691 558	5 614 653
Part des actionnaires sans contrôle	1B	80 033	67 732
Avoir des actionnaires		1 434 692	1 089 153
Total du passif, de la part des actionnaires sans contrôle et de l'avoir des actionnaires		7 206 283 \$	6 771 538 \$

Certains chiffres au 31 décembre 2008 ont été retraités par suite de l'adoption de nouvelles normes comptables (note 2A).

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

Approuvé, au nom du conseil d'administration, par :


PIERRE DUHAIME
ADMINISTRATEUR

DAVID GOLDMAN
ADMINISTRATEUR

Groupe SNC-Lavalin inc.

ÉTATS CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIEEXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE
(EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS)

	NOTE	2009	2008
Activités d'exploitation			
Bénéfice net		359 394 \$	312 520 \$
Éléments n'impliquant aucun mouvement de liquidités :			
Amortissement des immobilisations corporelles et des autres actifs à long terme :			
Provenant des investissements dans des concessions d'infrastructure		86 626	88 098
Provenant des autres activités		43 452	41 947
Charge (économie) d'impôts futurs	19	89 136	(19 089)
Intérêts courus et ajustement à la juste valeur sur la dette à long terme sans recours provenant des investissements dans des concessions d'infrastructure		20 287	10 583
Rémunération provenant des options sur actions	15B	11 809	9 605
Perte (gain) provenant des investissements dans des concessions d'infrastructure comptabilisés à la valeur de consolidation		(2 222)	3 219
Part des actionnaires sans contrôle		9 718	5 561
Autres		3 012	881
Dividendes et distributions reçus des investissements dans des concessions d'infrastructure comptabilisés à la valeur de consolidation	4B	24 836	2 999
Variation nette des soldes hors trésorerie du fonds de roulement	18	(247 558)	(143 047)
		398 490	313 277
Activités d'investissement			
Acquisition d'immobilisations corporelles :			
Provenant des investissements dans des concessions d'infrastructure		(274 085)	(193 489)
Provenant des autres activités		(32 445)	(46 348)
Paiements dans des investissements dans des concessions d'infrastructure	4C	(130 924)	(25 924)
Augmentation du prêt à l'Exploitant du projet Ambatovy	4C	(39 585)	(6 565)
Acquisition d'entreprises	5	(18 392)	(38 582)
Variation de la position de l'encaisse affectée		(4 098)	6 007
Autres		(12 918)	(5 987)
		(512 447)	(310 888)
Activités de financement			
Remboursement de la dette à long terme sans recours :			
Provenant des investissements dans des concessions d'infrastructure		(272 487)	(187 483)
Provenant des autres activités		–	(25 812)
Augmentation de la dette à long terme :			
Avec recours		348 600	–
Sans recours provenant des investissements dans des concessions d'infrastructure		388 059	215 219
Produit de levée d'options sur actions		10 920	16 769
Rachat d'actions	15D	(24 108)	(47 196)
Dividendes payés aux actionnaires de la Société		(90 637)	(72 471)
Autres		(4 176)	(17 125)
		356 171	(118 099)
Augmentation (diminution) suite à la conversion de devises sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie détenus dans des établissements étrangers autonomes		(12 225)	15 330
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		229 989	(100 380)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice		988 236	1 088 616
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice		1 218 225 \$	988 236 \$

Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie

18

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

TABLE DES MATIÈRES

NOTE	PAGE
1 Description des activités et mode de présentation	74
2 Sommaire des principales conventions comptables	75
3 Informations sectorielles	82
4 Investissements dans des concessions d'infrastructure	85
5 Acquisition d'entreprises	91
6 Activités des coentreprises	93
7 Trésorerie et équivalents de trésorerie, et encaisse affectée	93
8 Comptes clients et autres débiteurs	94
9 Immobilisations corporelles	95
10 Écart d'acquisition	95
11 Autres actifs à long terme	96
12 Comptes fournisseurs et autres créditeurs	96
13 Dette à long terme	96
14 Autres passifs à long terme	98
15 Capital-actions	99
16 Cumul des autres éléments du résultat étendu	103
17 Intérêts et taxes sur le capital	104
18 Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie	104
19 Impôts sur les bénéfices	105
20 Instruments financiers	106
21 Gestion de capital	112
22 Régimes de retraite et autres avantages complémentaires de retraite	113
23 Éventualités	115
24 Engagements	115
25 Opérations entre apparentés	116
26 Chiffres correspondants	116

GROUPE SNC-LAVALIN INC.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 DÉCEMBRE 2009 ET 2008

(TOUS LES MONTANTS DANS LES TABLEAUX SONT EXPRIMÉS EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS, À MOINS D'INDICATION CONTRAIRE)

1 Description des activités et mode de présentation

Le Groupe SNC-Lavalin inc. est une société constituée en vertu de la *Loi sur les sociétés par actions* du Canada dont le siège social est situé au 455, boul. René-Lévesque Ouest, Montréal (Québec), Canada H2Z 1Z3. Le terme « Société » ou le terme « SNC-Lavalin » désigne, selon le contexte, le Groupe SNC-Lavalin inc. et toutes ou certaines de ses filiales ou coentreprises, ou le Groupe SNC-Lavalin inc. ou l'une ou plusieurs de ses filiales ou coentreprises.

A) DESCRIPTION DES ACTIVITÉS

La Société fournit du savoir-faire dans les domaines de l'ingénierie, de la construction et de l'exploitation et entretien par l'entremise de son réseau de bureaux dans tout le Canada et dans plus de 35 autres pays, et travaille actuellement sur des projets dans le monde entier. De plus, SNC-Lavalin investit de façon sélective dans des concessions d'infrastructure, investissements complémentaires à ses autres activités.

La Société présente ses résultats selon les **4 catégories d'activité** suivantes :

- > **Services** : inclut les contrats pour lesquels SNC-Lavalin fournit des services d'ingénierie, d'études de faisabilité, de planification, de conception détaillée, d'évaluation et de choix des entrepreneurs, de gestion de projets et de la construction, et de mise en service.

Les revenus de la catégorie Services proviennent principalement de contrats à prix coûtant majoré.

- > **Ensembles** : inclut les contrats pour lesquels SNC-Lavalin assume non seulement la responsabilité de fournir une ou plusieurs des activités de la catégorie Services mentionnée ci-dessus, mais assume également la responsabilité de fournir les matériaux/équipements et/ou la construction.

Les revenus de la catégorie Ensembles proviennent principalement de contrats à prix forfaitaire.

- > **Opérations et maintenance** : consiste à fournir des solutions d'exploitation, d'entretien et de logistique pour des immeubles, des centrales électriques, des systèmes d'adduction et de traitement de l'eau, des services postaux, des installations de radiodiffusion, des autoroutes, des ponts, des réseaux de transport léger sur rail, des aéroports, des camps militaires, des baraquements de chantier et des navires.

Les revenus de la catégorie Opérations et maintenance proviennent principalement de contrats à prix coûtant avec honoraires fixes et de contrats à prix forfaitaire.

- > **Investissements — concessions d'infrastructure (« ICI »)** : regroupe les investissements de SNC-Lavalin dans des concessions d'infrastructure. SNC-Lavalin investit de façon sélective dans des concessions d'infrastructure pour lesquelles son savoir-faire technique et son savoir-faire en ingénierie, en gestion de projet et de la construction, en construction ainsi qu'en exploitation et entretien, de même que son expérience en montage financier de projets lui confèrent un avantage distinctif.

Dans ces états financiers consolidés vérifiés (les « états financiers »), les activités Services, Ensembles, et Opérations et maintenance sont identifiées collectivement comme « provenant des autres activités » ou « excluant les ICI », afin de les distinguer des ICI.

B) MODE DE PRÉSENTATION

Les états financiers de la Société sont établis en **dollars canadiens** et sont dressés conformément aux **principes comptables généralement reconnus** (les « PCGR ») du Canada.

PRINCIPES DE CONSOLIDATION

Les états financiers incluent les comptes de la Société, de ses filiales, ainsi que sa quote-part de chacun des éléments de l'actif, du passif, des revenus et des dépenses de ses coentreprises. Une entité qui est consolidée intégralement, mais qui n'est pas détenue en totalité par SNC-Lavalin, génère une part des actionnaires sans contrôle qui est présentée séparément dans le bilan consolidé, alors que la portion du bénéfice net attribuable à cette part des actionnaires sans contrôle est également présentée séparément.

1 Description des activités et mode de présentation (suite)

dans l'état consolidé des résultats. Les investissements dans des entités sur lesquelles SNC-Lavalin exerce une influence notable, mais pas le contrôle ni un contrôle conjoint, sont comptabilisés à la valeur de consolidation. Les investissements dans des entités sur lesquelles SNC-Lavalin n'exerce pas d'influence notable sont comptabilisés à la valeur d'acquisition.

ESTIMATIONS COMPTABLES CRITIQUES ET JUGEMENT EXERCÉ

La préparation des états financiers de la Société, conformément aux PCGR du Canada, nécessite de la part de la direction qu'elle exerce son jugement pour établir des estimations qui influent sur les montants de l'actif et du passif à la date des états financiers, sur les montants des revenus et des dépenses au cours de l'exercice, ainsi que sur les informations à fournir dans les notes afférentes aux états financiers. Les estimations et hypothèses connexes sont fondées sur l'expérience acquise et sur d'autres facteurs considérés comme pertinents. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations. Les estimations comptables les plus critiques de la Société incluent, entre autres, les estimations liées à la constatation des revenus, plus particulièrement en ce qui a trait à la détermination des coûts et des revenus prévus sur les contrats à prix forfaitaire, ainsi qu'à l'égard d'éléments tels que des réclamations et des avis de modification, et les estimations liées à l'évaluation des instruments financiers, aux actifs à long terme non monétaires, à la dépréciation des écarts d'acquisition, aux régimes de retraite, à la rémunération au titre du régime d'options sur actions et aux impôts sur les bénéfices.

2 Sommaire des principales conventions comptables

A) MODIFICATION AUX NORMES COMPTABLES POUR 2009

ÉCARTS D'ACQUISITION ET ACTIFS INCORPORELS

Le 1^{er} janvier 2009, la Société a adopté le chapitre 3064 du *Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés* (l'« ICCA »), intitulé « Écarts d'acquisition et actifs incorporels », qui établit des normes en matière de comptabilisation, d'évaluation, de présentation et d'information applicables aux écarts d'acquisition et aux actifs incorporels. Ce nouveau chapitre, qui exige la comptabilisation en résultat net des frais de pré-exploitation qui pouvaient être capitalisés aux termes des anciennes normes, devait s'appliquer de façon rétroactive avec retraitement des chiffres correspondants.

L'adoption de ce nouveau chapitre a donné lieu à un ajustement de transition ayant entraîné une réduction de 5,9 millions \$ des bénéfices non répartis de la Société au 1^{er} janvier 2008, ce qui représente l'effet cumulatif à cette date de l'application de ces nouvelles normes sur le bénéfice net. Cet ajustement de transition a également donné lieu aux modifications suivantes du bilan consolidé de la Société à cette même date : i) diminution de 6,7 millions \$ des ICI comptabilisés à la valeur de consolidation ; ii) diminution de 0,7 million \$ des autres actifs à long terme ; et iii) augmentation de 1,5 million \$ de l'actif d'impôts futurs à long terme. Ces modifications correspondent principalement à des frais de pré-exploitation qui ont été engagés et capitalisés par les ICI et qui ne sont plus capitalisés aux termes des nouvelles normes comptables. L'adoption de ces nouvelles normes comptables n'a eu aucune incidence sur le bénéfice net consolidé de 2008 de la Société ; par conséquent, les ajustements de transition se limitent à ceux qui sont décrits ci-dessus.

ACTIVITÉS À TARIFS RÉGLEMENTÉS

Le 1^{er} janvier 2009, le retrait de l'exemption temporaire accordée aux entités assujetties à une réglementation des tarifs en ce qui concerne l'application du chapitre 1100 du *Manuel de l'ICCA*, intitulé « Principes comptables généralement reconnus », est entré en vigueur. La Société détient une participation en capitaux propres de 76,92 % dans AltaLink L.P. (« AltaLink »), une filiale assujettie à une réglementation des tarifs qui détient et exploite des lignes de transport d'électricité et des postes électriques. L'exemption temporaire permettait aux entités assujetties à une réglementation des tarifs d'appliquer les pratiques sectorielles comme source première des PCGR du Canada. Par conséquent, selon les pratiques sectorielles, AltaLink portait les sommes reçues pour les frais futurs de retrait d'immobilisations et de restauration des lieux en déduction de la valeur des immobilisations corporelles. Le retrait de l'exemption temporaire du chapitre 1100 exige qu'AltaLink présente désormais ces sommes reçues à titre de passif, un tel changement devant être appliqué prospectivement. Ainsi, le retrait de l'exemption temporaire a donné lieu à une augmentation de 145,4 millions \$ du montant des immobilisations corporelles et à une augmentation correspondante des autres passifs à long terme au 1^{er} janvier 2009.

RISQUE DE CRÉDIT ET JUSTE VALEUR DES ACTIFS FINANCIERS ET DES PASSIFS FINANCIERS

Le 1^{er} janvier 2009, la Société a adopté l'abrégé n° 173 du Comité sur les problèmes nouveaux (« CPN ») du *Manuel de l'ICCA*, intitulé « Risque de crédit et juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers », en vertu duquel la Société doit tenir compte du risque de crédit dans la détermination de la juste valeur des instruments dérivés. Ces recommandations, qui exigent une application rétrospective sans retraitement des périodes antérieures, n'ont eu aucune incidence importante sur les états financiers de la Société.

2 Sommaire des principales conventions comptables (suite)

ACCORDS DE PRESTATIONS MULTIPLES GÉNÉRATEURS DE PRODUITS

En décembre 2009, la Société a adopté de manière anticipée le CPN-175 du *Manuel de l'ICCA*, intitulé « Accords de prestations multiples générateurs de produits », qui comporte un certain nombre de modifications par rapport au CPN-142, notamment en ce qui concerne le niveau de la preuve du prix de vente d'une prestation en elle-même nécessaire pour séparer les prestations, lorsqu'il n'est pas possible d'obtenir une preuve objective auprès d'un fournisseur précis ou une preuve de tiers concernant le prix de vente. L'utilisation de la meilleure estimation du prix de vente est alors autorisée. Le CPN-175, qui a été appliqué prospectivement aux accords générateurs de produits conclus ou modifiés depuis le 1^{er} janvier 2009, n'a eu aucune incidence importante sur les états financiers de la Société.

B) CONVERSION DES DEVISES ÉTRANGÈRES

Les établissements étrangers autonomes sont comptabilisés selon la méthode du cours de clôture. Selon cette méthode, les actifs et les passifs sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date du bilan consolidé et les revenus et les dépenses sont convertis aux taux moyens de l'exercice. Les gains et pertes de conversion des devises étrangères relatifs à l'investissement en capitaux propres net de SNC-Lavalin dans ces établissements sont inclus dans l'avoir des actionnaires sous la rubrique « Cumul des autres éléments du résultat étendu » et n'ont pas d'incidence sur l'état consolidé des résultats tant que la Société ne réduit pas son investissement en capitaux propres net dans ces établissements étrangers.

Les établissements étrangers intégrés et les transactions en devises étrangères des établissements canadiens sont comptabilisés en convertissant i) les éléments monétaires en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date du bilan consolidé; ii) les éléments non monétaires aux taux de change d'origine et iii) les revenus et les dépenses aux taux de change mensuels moyens en vigueur au cours de l'exercice. Tout gain ou toute perte pouvant découler de la conversion est constaté(e) aux résultats et, si la comptabilité de couverture est appliquée, toute perte ou tout gain inverse découlant des instruments financiers de couverture est aussi constaté(e) aux résultats.

C) CONSTATATION DES REVENUS

REVENUS PROVENANT DES ACTIVITÉS SERVICES, ENSEMBLES ET OPÉRATIONS ET MAINTENANCE

Les revenus provenant des activités **Services**, **Ensembles** et **Opérations et maintenance** sont constatés selon la nature du contrat, dont les principales formes sont définies ci-dessous :

- > **Services et Ensembles** : Les revenus des **contrats à prix coûtant majoré** sont constatés lorsque les coûts sont engagés et comprennent les honoraires gagnés pour la prestation des services. Les revenus des **contrats à prix forfaitaire** sont constatés selon l'avancement des travaux sur la durée du contrat, ce qui consiste à comptabiliser les revenus d'un contrat donné proportionnellement au pourcentage d'avancement des travaux à un moment donné. Le pourcentage d'avancement des travaux est obtenu en divisant les coûts cumulatifs engagés à la date du bilan par la somme des coûts engagés et des coûts prévus pour achever le contrat.
- > **Opérations et maintenance** : Les revenus de la tranche à honoraires fixes des **contrats à prix coûtant avec honoraires fixes** sont constatés de façon linéaire sur la durée du contrat, alors que les revenus de la tranche à prix coûtant sont constatés lorsque les coûts sont engagés. Les revenus tirés des **contrats à prix forfaitaire** sont constatés en fonction du degré d'avancement des activités prévues au contrat, qui consiste à diviser les coûts engagés à la date du bilan par le total des coûts estimatifs pour l'activité. Cette évaluation de l'avancement est alors appliquée aux revenus connexes anticipés, ce qui donne lieu à la comptabilisation des revenus proportionnellement au stade d'avancement à tout moment.

Pour les contrats à prix forfaitaire de toutes les activités décrites ci-dessus, l'effet cumulatif de la modification des coûts prévus et des revenus prévus pour achever le contrat est constaté dans la période au cours de laquelle les modifications sont identifiées. Si le total des coûts prévus excède le total des revenus prévus pour un contrat, la perte est entièrement constatée dans la période au cours de laquelle elle devient connue. SNC-Lavalin est engagée dans plusieurs contrats se situant à diverses étapes d'avancement. Il est nécessaire de procéder à des estimations pour déterminer les coûts et les revenus prévus. Les revenus prévus provenant de contrats peuvent inclure les revenus éventuels découlant de réclamations et d'avis de modification non approuvés, lorsque le montant de ces revenus supplémentaires peut être estimé de façon fiable et que leur recouvrement est considéré comme probable. Ces revenus additionnels se limitent aux coûts des réclamations ou des avis de modification n'ayant pas été approuvés. Les revenus tirés des primes de rendement sont constatés lorsque des indicateurs précis sont atteints et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

Dans tous les cas, la valeur des services, de la construction et des matériaux et équipements achetés par SNC-Lavalin, lorsqu'elle agit à titre de mandataire de l'approvisionnement pour un client, n'est pas comptabilisée dans les revenus.

2 Sommaire des principales conventions comptables (suite)

REVENUS PROVENANT DES ICI

Les revenus des ICI englobent ce qui suit :

MÉTHODE DE COMPTABILISATION DES ICI	REVENUS PRIS EN COMPTE DANS L'ÉTAT CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS DE LA SOCIÉTÉ
Consolidation intégrale	Revenus constatés et présentés par les ICI
Consolidation proportionnelle	Quote-part de SNC-Lavalin des revenus générés et présentés par les ICI
Valeur de consolidation	Quote-part de SNC-Lavalin du résultat net des ICI
Valeur d'acquisition	Dividendes et distributions provenant des ICI

ARRANGEMENTS CONTRACTUELS DE CATÉGORIES DE REVENUS MULTIPLES

SNC-Lavalin peut conclure des arrangements contractuels avec un client aux termes desquels, dans le cadre d'un même projet, elle s'engage à exercer des activités dans plusieurs des catégories suivantes : Services ou Ensembles, et/ou Opérations et maintenance et/ou ICI. Lors de tels arrangements, la Société évalue chaque activité en fonction de sa juste valeur ou de la meilleure estimation du prix de vente. Par conséquent, lors de tels arrangements sur un même projet, la valeur de chaque catégorie de revenus est fondée sur la juste valeur de chaque activité correspondante et constatée selon sa méthode respective de constatation des revenus, telle qu'elle est décrite ci-dessus.

D) INSTRUMENTS FINANCIERS

ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

Les instruments financiers sont des contrats qui donnent lieu à un actif financier ou à un passif financier. À moins qu'elle ne soit expressément traitée dans une autre convention comptable, l'évaluation des actifs financiers et des passifs financiers est fondée sur leur classement, qui, en vertu des PCGR du Canada, est l'un des suivants pour SNC-Lavalin :

CATÉGORIE	PEUT S'APPLIQUER AUX	ÉVALUATION INITIALE	ÉVALUATION ULTÉRIEURE	CONSTATATION DES REVENUS/ DÉPENSES ET DES GAINS/PERTES ÉVENTUEL(LE)S PROVENANT DE LA RÉÉVALUATION
Détenus à des fins de transaction	Actifs financiers et passifs financiers	Prix de transaction. Comprend les coûts de transaction pour les actifs seulement	Juste valeur	Tous comptabilisés en résultat net
Disponibles à la vente	Actifs financiers	Prix de transaction, y compris les coûts de transaction	Au coût, pour les instruments de capitaux propres qui n'ont pas de prix coté sur un marché actif; pour les autres, à la juste valeur, basée sur le cours acheteur coté sur un marché actif pour des actifs identiques	Le revenu de placement, y compris les intérêts, les dividendes et les distributions, est comptabilisé en résultat net. Les gains ou pertes provenant de la réévaluation sont constaté(e)s dans les autres éléments du résultat étendu jusqu'à la cession des actifs ou la constatation d'une perte de valeur, date à laquelle les gains ou pertes sont constaté(e)s en résultat net
Prêts et créances	Actifs financiers	Prix de transaction	Coût après amortissement, selon la méthode du taux d'intérêt effectif	Tous comptabilisés en résultat net
Autres passifs financiers	Passifs financiers	Prix de transaction, y compris les coûts de transaction		

2 Sommaire des principales conventions comptables (suite)

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS UTILISÉS POUR LA COMPTABILITÉ DE COUVERTURE

SNC-Lavalin utilise des instruments financiers dérivés, à savoir : i) des contrats de change à terme pour se protéger du risque de fluctuations provenant des taux de change sur des projets ; et ii) des swaps de taux d'intérêt et des contrats à terme de gré à gré sur obligations pour couvrir la variabilité des taux d'intérêt relatifs aux arrangements de financement. SNC-Lavalin documente toutes les relations entre les instruments de couverture et les éléments couverts, ainsi que son objectif de gestion du risque et sa stratégie qui sous-tendent l'utilisation de telles transactions de couverture. SNC-Lavalin évalue aussi de façon continue l'efficacité de ses couvertures. À cet effet, tous les instruments financiers dérivés décrits ci-dessus répondent aux conditions de la comptabilité de couverture ; ils sont comptabilisés à titre de couvertures de flux de trésorerie et sont évalués à la juste valeur. La Société n'utilise aucun instrument financier dérivé à des fins spéculatives.

Les instruments financiers dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie sont évalués à leur juste valeur, déterminée au moyen de techniques d'évaluation reposant sur des données de marché observables, en tenant compte de la qualité de crédit de ces instruments. La portion efficace de la variation de la juste valeur des instruments financiers dérivés est comptabilisée dans les autres éléments du résultat étendu, alors que la portion inefficace de cette variation est, le cas échéant, comptabilisée en résultat net. Les gains ou pertes liés aux couvertures de flux de trésorerie inclus dans le cumul des autres éléments du résultat étendu sont reclassés dans le résultat net et contrebalancent les pertes ou les gains constaté(e)s relativement aux éléments couverts sous-jacents.

E) ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

Les équivalents de trésorerie comprennent les placements liquides qui sont facilement convertibles à court terme en un montant connu de trésorerie et pour lesquels le risque d'une modification de la valeur est négligeable. Les équivalents de trésorerie sont classés dans les instruments détenus à des fins de transaction et sont comptabilisés à la juste valeur.

F) ENCAISSE AFFECTÉE

L'encaisse affectée inclut la trésorerie et les équivalents de trésorerie, provenant principalement des ICI consolidés ou proportionnellement consolidés, dont l'utilisation est limitée à des usages précis dans le cadre de certains arrangements, principalement liés à des arrangements de financement. L'encaisse affectée dont on ne prévoit pas que les restrictions seront levées au cours des douze prochains mois est incluse sous la rubrique « Autres actifs à long terme » (note 11). L'encaisse affectée est classée dans les instruments détenus à des fins de transaction et est comptabilisée à la juste valeur.

G) CONTRATS EN COURS

Les contrats en cours se rapportent à l'excédent des revenus comptabilisés par la Société à mesure que le travail est effectué, conformément à la méthode de comptabilisation des revenus appliquée, sur les montants facturés aux clients, et sont comptabilisés à leur valeur de réalisation estimative.

H) IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. L'amortissement est comptabilisé à des taux permettant de porter aux résultats le coût amortissable des immobilisations corporelles selon leur durée de vie estimative.

2 Sommaire des principales conventions comptables (suite)

PROVENANT DES ICI

Les immobilisations corporelles liées aux ICI, lesquels sont comptabilisés selon la méthode de la consolidation intégrale ou proportionnelle, sont principalement :

ICI	CATÉGORIE	MÉTHODE D'AMORTISSEMENT	PÉRIODE D'AMORTISSEMENT
AltaLink	Actifs de transport d'électricité	Amortissement linéaire	De 30 à 40 ans
Autoroute 407	Autoroute à péage	En fonction de son utilisation, laquelle correspond au nombre réel de kilomètres parcourus par les véhicules comparé au nombre projeté de kilomètres parcourus par les véhicules pour chacune de ses composantes importantes	Correspond à une durée moyenne pondérée de 90 ans
	Équipements pour le péage	Amortissement linéaire	10 ans
Okanagan Lake Concession	Pont William-R.-Bennett	Amortissement linéaire	27 ans

PROVENANT DES AUTRES ACTIVITÉS

Les immobilisations corporelles pour les activités des catégories Services, Ensembles et Opérations et maintenance sont principalement :

CATÉGORIE	MÉTHODE D'AMORTISSEMENT	PÉRIODE D'AMORTISSEMENT
Bâtiments et aménagements	Amortissement linéaire	De 25 à 40 ans
	Méthode du solde dégressif	5 %
Matériel informatique	Amortissement linéaire	2 ans
Mobilier de bureau	Méthode du solde dégressif	20 %

I) DÉPRÉCIATION D'ACTIFS À LONG TERME

Les actifs à long terme, principalement les immobilisations corporelles liées aux ICI, sont soumis à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que la valeur comptable des actifs pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est, le cas échéant, constatée lorsque la valeur comptable d'un actif à long terme n'est pas recouvrable et qu'elle excède sa juste valeur.

J) ÉCART D'ACQUISITION

L'écart d'acquisition représente l'excédent du coût d'une entreprise acquise sur la juste valeur attribuée aux éléments de l'actif acquis et du passif pris en charge. L'écart d'acquisition est soumis à un test de dépréciation au moins une fois par année, ou plus fréquemment si des événements ou des changements de situation indiquent que l'écart d'acquisition pourrait avoir subi une dépréciation. Le test de dépréciation est basé sur la juste valeur établie à partir de modèles d'évaluation pouvant tenir compte de divers facteurs comme les bénéfices futurs normalisés et estimatifs, le ratio cours-bénéfice, les valeurs finales et les taux d'actualisation. Le test annuel de dépréciation est effectué le 31 octobre par la Société. Au 31 octobre 2009, date du dernier test de dépréciation, l'écart d'acquisition n'a pas été considéré comme ayant subi une dépréciation.

K) DROIT DE CONCESSION

Le droit de concession est lié à la quote-part de SNC-Lavalin dans la concession de l'Autoroute 407. Le droit de concession est inclus sous la rubrique « Autres actifs à long terme » (note 11) et est amorti selon l'utilisation de l'autoroute, laquelle est basée sur les revenus projetés pour 99 ans, afin de refléter la durée de l'entente de concession et du bail foncier de l'Autoroute 407 avec la province de l'Ontario.

2 Sommaire des principales conventions comptables (suite)

L) FRAIS DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT

Les frais de recherche et de développement sont imputés aux résultats au fur et à mesure qu'ils sont engagés, sauf en ce qui a trait aux frais de développement et de mise au point de nouveaux produits, procédés et systèmes, qui satisfont aux conditions de capitalisation généralement reconnues, dans la mesure où il est raisonnablement certain qu'ils seront récupérés. Tous les frais de développement capitalisés sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire, sur une période n'excédant pas 3 ans à compter du début de la production commerciale. Une perte de valeur, le cas échéant, est constatée dans la période au cours de laquelle elle se produit.

M) ACOMPTES REÇUS SUR CONTRATS

Les acomptes reçus sur contrats sont des paiements reçus d'avance des clients selon les conditions du contrat et déduits des factures futures soumises au client, à mesure que le travail est effectué.

N) REVENUS REPORTÉS

Les revenus reportés se rapportent à l'excédent des montants facturés aux clients sur les revenus comptabilisés par la Société, conformément à la méthode de comptabilisation des revenus appliquée. Un projet donné peut présenter un montant soit dans les revenus reportés, comme il est décrit ci-dessus, soit dans les contrats en cours, qui représentent l'excédent des revenus comptabilisés sur les montants facturés au client et constituent le contraire des revenus reportés, mais pas dans les deux.

O) OBLIGATIONS LIÉES À LA MISE HORS SERVICE D'IMMOBILISATIONS

Les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations se rapportent à la participation de SNC-Lavalin dans AltaLink. AltaLink constate la juste valeur du passif relatif aux obligations liées à la mise hors service d'immobilisations dans la période où les obligations sont engagées, avec une augmentation correspondante de la valeur comptable de l'actif correspondant. Le montant du passif subit une réévaluation au cours de chaque période et s'accroît pendant la période estimative restante jusqu'au règlement de l'obligation.

P) IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

La Société comptabilise ses impôts sur les bénéfices selon la méthode du passif fiscal. Conformément à cette méthode, les actifs et passifs d'impôts futurs découlent d'écarts temporaires entre la valeur fiscale des actifs et des passifs et leur valeur comptable inscrite dans les états financiers. Les actifs d'impôts futurs reflètent aussi l'avantage lié aux pertes fiscales inutilisées pouvant être reportées prospectivement afin de réduire les impôts sur les bénéfices des prochains exercices.

Les actifs et passifs d'impôts futurs sont évalués selon les taux d'imposition pratiquement en vigueur qui devraient être applicables pour les exercices au cours desquels les écarts temporaires sont censés se résorber et les pertes fiscales sont censées être utilisées. Dans tous les cas, les actifs d'impôts futurs sont comptabilisés seulement s'il est plus probable qu'improbable qu'ils seront réalisés.

Q) RÉGIMES DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES COMPLÉMENTAIRES DE RETRAITE

Les obligations au titre des régimes de retraite à prestations déterminées et des autres avantages complémentaires de retraite sont incluses sous la rubrique « Autres passifs à long terme » (note 14) et ont été déterminées selon la méthode de répartition des prestations. Afin d'évaluer le coût des prestations déterminées et des avantages complémentaires de retraite, les hypothèses sont fondées sur les estimations les plus probables de la direction, à l'exception du taux d'actualisation pour lequel la Société applique le taux d'intérêt du marché à la date de mesure pour des titres de créance de qualité supérieure dont les flux de trésorerie correspondent à l'échelonnement et au montant des versements prévus au titre des prestations.

Le coût des prestations de retraite au titre des services courants est passé en charges au cours de l'exercice. Conformément aux PCGR du Canada, le coût des services passés et les gains ou pertes actuariels nets relatifs aux régimes de retraite à prestations déterminées et aux autres avantages complémentaires sont amortis en fonction de chaque régime de retraite au moyen de la méthode de l'amortissement linéaire sur des périodes variant entre 1 et 5 ans, qui n'excèdent pas la durée résiduelle moyenne prévue d'activité du groupe d'employés actifs pour chaque régime. Aux fins du calcul du taux de rendement prévu des actifs des régimes, ces actifs sont évalués à leur juste valeur.

R) FRAIS DE VENTE

Tous les frais relatifs à la préparation d'offres de services sont imputés aux résultats lorsqu'ils sont engagés.

2 Sommaire des principales conventions comptables (suite)

S) BÉNÉFICE PAR ACTION

Le bénéfice de base et le bénéfice dilué par action ont été obtenus en divisant respectivement le bénéfice net consolidé de l'exercice par le nombre moyen pondéré d'actions de base et par le nombre moyen pondéré d'actions dilué.

Le nombre moyen pondéré d'actions en circulation dilué est calculé comme si toutes les options dilutives étaient réputées avoir été levées au plus tard des deux dates suivantes, soit la date de début de la période visée ou la date de l'octroi, selon la méthode du rachat d'actions, et que le produit réputé de levée de telles options dilutives avait été utilisé pour racheter des actions ordinaires au prix moyen du marché pour la période.

T) RÉMUNÉRATION PROVENANT DES OPTIONS SUR ACTIONS

La Société impute aux résultats la rémunération provenant des options sur actions selon la méthode de la juste valeur. La juste valeur estimative des options a été déterminée en appliquant le modèle d'évaluation du prix des options de Black et Scholes. La Société détermine la juste valeur des options sur actions à leur date d'octroi et comptabilise aux résultats ce montant comme charge de rémunération selon la période la plus courte entre la période d'acquisition des droits des options sur actions ou la période selon laquelle un employé devient admissible à la retraite, et inscrit une augmentation équivalente au surplus d'apport.

U) MODIFICATIONS COMPTABLES FUTURES

REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES, ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS ET PARTICIPATIONS SANS CONTRÔLE

En 2009, l'ICCA a publié ces nouveaux chapitres du Manuel :

- > le chapitre 1582, intitulé « Regroupements d'entreprises »;
- > le chapitre 1601, intitulé « États financiers consolidés »; et
- > le chapitre 1602, intitulé « Participations ne donnant pas le contrôle ».

Le chapitre 1582, qui remplace le chapitre 1581, exige l'application de la méthode de l'acquisition pour comptabiliser tout regroupement d'entreprises. Selon cette méthode, les actifs acquis et les passifs pris en charge sont évalués à leur juste valeur totale à la date d'acquisition, à moins qu'une autre norme ne stipule d'autres exigences à cet égard. Le chapitre 1582 permet de comptabiliser toute participation ne donnant pas le contrôle soit à la juste valeur, soit selon la quote-part de la participation sans contrôle dans l'actif net identifiable acquis. Les coûts d'acquisition liés au regroupement d'entreprises sont passés en charges dans les périodes au cours desquelles ils sont engagés. Le chapitre 1601 reprend les normes d'établissement des états financiers consolidés du chapitre 1600 et le chapitre 1602 exige de comptabiliser les participations ne donnant pas le contrôle à titre de composante distincte des capitaux propres, et de ne plus déduire du résultat net consolidé la part du résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle. Les nouvelles normes exigent que le résultat net consolidé soit réparti entre la participation donnant le contrôle et les participations ne donnant pas le contrôle.

Ces trois nouveaux chapitres doivent être mis en place concurremment et appliqués prospectivement à tout regroupement d'entreprises dont la date d'acquisition est le 1^{er} janvier 2011 ou après cette date, et leur adoption anticipée est permise. La Société a l'intention d'adopter ces nouvelles recommandations au moment de la transition aux Normes internationales d'information financière (« IFRS »).

ADOPTION DES NORMES INTERNATIONALES D'INFORMATION FINANCIÈRE AU CANADA

En octobre 2009, le Conseil des normes comptables (« CNC ») du Canada a reconfirmé le 1^{er} janvier 2011 comme date de basculement pour l'information financière des sociétés ouvertes canadiennes, qui devra alors correspondre aux IFRS, telles que publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). À cet égard, la Société publiera en 2010 ses derniers états financiers dressés conformément aux PCGR du Canada. À compter du premier trimestre de 2011, les états financiers de la Société seront dressés conformément aux IFRS en vigueur en 2011 et présenteront les chiffres comparatifs de 2010 et le bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 2010 (la « date de basculement ») retraités pour être conformes à ces IFRS, ainsi qu'un rapprochement entre les PCGR du Canada et les IFRS aux fins de conformité avec les directives de l'IFRS 1, *Première adoption des Normes internationales d'information financière*.

En vue de la transition aux IFRS, la Société évalue actuellement l'incidence de l'adoption des IFRS sur ses états financiers.

3 Informations sectorielles

Les résultats de la Société sont analysés par secteur. Les secteurs regroupent les activités connexes au sein de SNC-Lavalin conformément à la façon dont est évaluée la performance de la direction :

- i) **Services et Ensembles** se rapportent aux activités d'ingénierie et de construction, et sont présentés de la façon dont est évaluée la performance de la direction en regroupant les projets exécutés en fonction du type d'industrie, comme suit :
 - > **Infrastructures et environnement** consiste en une gamme de projets d'infrastructures incluant les aéroports, les ponts, les bâtiments, les ports et gares maritimes pour traversiers et autres navires, les systèmes de régularisation des crues, les établissements de soins de santé, les réseaux de transport en commun, les chemins de fer, les routes, et les infrastructures et les installations de traitement et de distribution de l'eau pour les secteurs public et privé, ainsi que des projets en environnement, incluant les évaluations et études d'impact environnemental, l'évaluation, la réhabilitation et la remise en état de sites, l'évaluation du risque en matière d'écologie et de santé humaine, et la gestion des déchets, de l'eau potable et des eaux usées, la gestion des milieux marins et des zones côtières, la qualité de l'air et l'acoustique, la gestion environnementale, les changements climatiques, le renforcement institutionnel et l'aménagement rural.
 - > **Énergie** consiste en des projets liés à la production d'hydroélectricité et d'énergie nucléaire ou thermique, aux réseaux de transport et de distribution, ainsi qu'aux systèmes de contrôle de l'énergie.
 - > **Produits chimiques et pétrole** consiste en des projets dans le traitement du gaz naturel, la production de pétrole lourd et classique, les installations pétrolières et gazières à terre et en mer, le gaz naturel liquéfié (le « GNL »), la conversion de charbon en gaz liquéfié, le captage, le transport et le stockage de CO₂, les oléoducs et gazoducs, les terminaux et stations de pompage, le raffinage et l'enrichissement, la production de bitume, les biocarburants, et les produits pétrochimiques et chimiques.
 - > **Mines et métallurgie** consiste en une gamme complète de services pour toutes les étapes des procédés de récupération des minerais et des métaux, y compris la mise en exploitation de mines, le traitement des minerais, la fusion et l'affinage de métaux, la fermeture de mines et la restauration de sites miniers, et les engrais.
 - > **Autres secteurs** regroupe les projets de plusieurs domaines, à savoir l'agroalimentaire, les produits pharmaceutiques et la biotechnologie, l'acide sulfurique ainsi que les projets liés à diverses installations industrielles qui ne sont pas inclus dans les autres secteurs ci-dessus.
- ii) **Opérations et maintenance** se rapporte aux solutions d'exploitation, d'entretien et de logistique pour des immeubles, des centrales électriques, des systèmes d'adduction et de traitement de l'eau, des services postaux, des installations de radiodiffusion, des autoroutes, des ponts, des réseaux de transport léger sur rail, des aéroports, des camps militaires, des baraquements de chantier et des navires.
- iii) **Investissements — concessions d'infrastructure (« ICI »)** regroupe les investissements de SNC-Lavalin dans des concessions d'infrastructure. De l'information détaillée sur ces investissements est fournie à la note 4.

Les conventions comptables des secteurs sont les mêmes que celles décrites dans le sommaire des principales conventions comptables (note 2), sauf pour les intérêts imputés, lesquels sont calculés sur la situation des soldes hors trésorerie du fonds de roulement. À l'exception du secteur ICI, la Société évalue le rendement d'un secteur en utilisant le bénéfice d'exploitation, déduction faite de l'intérêt imputé et des frais généraux et des frais d'administration corporatifs. L'intérêt imputé est attribué mensuellement à ces secteurs au taux annuel de 10 %, donnant lieu à un coût ou à un revenu selon que les actifs à court terme excèdent les passifs à court terme du secteur ou vice versa, tandis que les frais généraux et les frais d'administration corporatifs sont répartis d'après la marge brute de chaque secteur. Les impôts sur les bénéfices ne sont pas imputés à ces secteurs.

La Société évalue le rendement du secteur ICI en utilisant : i) les dividendes ou distributions reçus pour les investissements comptabilisés à la valeur d'acquisition; ii) la quote-part de SNC-Lavalin du bénéfice net de ses investissements comptabilisés à la valeur de consolidation; iii) la quote-part de SNC-Lavalin du bénéfice net de ses investissements comptabilisés selon la méthode de la consolidation proportionnelle; iv) le bénéfice net de ses investissements comptabilisés selon la méthode de la consolidation intégrale, moins la portion attribuable à la part des actionnaires sans contrôle; et v) les ajustements visant à éliminer les profits intersociétés tirés d'opérations conclues avec des ICI. Dans le cas des ICI pour lesquels les impôts sur les bénéfices sont payables par les investisseurs, comme les investissements dans des sociétés en commandite au Canada, les impôts sur les bénéfices de la Société sont attribués selon le taux d'imposition de SNC-Lavalin pour de tels investissements. Par conséquent, le bénéfice d'exploitation provenant des ICI est présenté net des impôts sur les bénéfices et des éliminations des profits intersociétés et représente le bénéfice net de SNC-Lavalin provenant de ses ICI.

3 Informations sectorielles (suite)

Les revenus et le bénéfice d'exploitation par secteur de la Société se présentent comme suit :

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE	2009		2008	
	REVENUS	BÉNÉFICE D'EXPLOITATION	REVENUS	BÉNÉFICE (PERTE) D'EXPLOITATION
Services et Ensembles				
Infrastructures et environnement	1 602 629 \$	212 893 \$	1 700 445 \$	113 056 \$
Énergie	921 851	88 008	1 176 155	(24 401)
Produits chimiques et pétrole	829 442	21 040	1 416 746	104 438
Mines et métallurgie	764 652	72 194	858 969	116 991
Autres secteurs	304 998	40 649	382 522	46 770
Opérations et maintenance	1 297 905	32 458	1 225 012	25 409
ICI	380 260	36 884	347 020	37 173
	6 101 737 \$	504 126	7 106 869 \$	419 436
Renversement des éléments inclus ci-dessus :				
Revenus d'intérêts imputés		(29 175)		(35 661)
Frais d'intérêts nets et taxes sur le capital inclus dans le secteur ICI		112 257		108 149
Impôts sur les bénéfices inclus dans le secteur ICI		8 400		520
Part des actionnaires sans contrôle avant impôts sur les bénéfices		9 883		5 222
Bénéfice avant intérêts, taxes sur le capital, impôts sur les bénéfices et part des actionnaires sans contrôle		605 491		497 666
Intérêts et taxes sur le capital (note 17)		128 238		94 471
Bénéfice avant impôts sur les bénéfices et part des actionnaires sans contrôle		477 253		403 195
Impôts sur les bénéfices		108 141		85 114
Part des actionnaires sans contrôle		9 718		5 561
Bénéfice net		359 394 \$		312 520 \$

La Société présente également dans le tableau ci-dessous, sous la rubrique « Informations supplémentaires », sa quote-part de 16,77 % du bénéfice net provenant de l'Autoroute 407, ainsi que son bénéfice net provenant des autres ICI, puisque cette information est importante pour évaluer la valeur des actions de la Société.

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE	2009	2008
Informations supplémentaires :		
Bénéfice net de SNC-Lavalin provenant des ICI		
Provenant de l'Autoroute 407	9 760 \$	19 968 \$
Provenant des autres ICI	27 124	17 205
Bénéfice net excluant les ICI	322 510	275 347
Bénéfice net	359 394 \$	312 520 \$

3 Informations sectorielles (suite)

Comme il est mentionné ci-dessus, la performance des secteurs, à l'exception du secteur ICI, tient compte de l'intérêt imputé calculé sur les soldes hors trésorerie du fonds de roulement. Ainsi, le tableau ci-dessous rapproche les actifs totaux consolidés de la Société et la somme des i) actifs totaux provenant des ICI; ii) soldes hors trésorerie du fonds de roulement des secteurs provenant des autres activités; et iii) autres actifs provenant des autres activités :

AU 31 DÉCEMBRE	2009	2008
Total de l'actif provenant du secteur ICI (note 4) :		
ICI comptabilisés selon la méthode de la consolidation intégrale ou de la consolidation proportionnelle	3 017 126 \$	2 485 536 \$
ICI comptabilisés à la valeur de consolidation	194 559	110 420
ICI comptabilisés à la valeur d'acquisition	274 843	232 959
Total de l'actif provenant du secteur ICI	3 486 528	2 828 915
Soldes hors trésorerie du fonds de roulement des secteurs provenant des autres activités		
Services et Ensembles		
Infrastructures et environnement	(64 353)	(259 220)
Énergie	(34 591)	(94 465)
Produits chimiques et pétrole	(81 337)	40 247
Mines et métallurgie	23 383	52 747
Autres secteurs	(75 187)	(106 674)
Opérations et maintenance	(92 659)	(48 064)
Total des soldes hors trésorerie du fonds de roulement des secteurs provenant des autres activités	(324 744)	(415 429)
Renversement des passifs à court terme inclus dans les soldes hors trésorerie du fonds de roulement ci-dessus	2 335 017	2 869 580
Actif à court terme provenant des autres activités, excluant la trésorerie et les équivalents de trésorerie et l'encaisse affectée	2 010 273	2 454 151
Autres actifs provenant des autres activités :		
Trésorerie et équivalents de trésorerie et encaisse affectée provenant des autres activités	1 196 360	970 562
Immobilisations corporelles, écart d'acquisition, actif d'impôts futurs à long terme et autres actifs à long terme provenant des autres activités	513 122	517 910
Total de l'actif provenant des autres activités	3 719 755	3 942 623
Total de l'actif	7 206 283 \$	6 771 538 \$

Le tableau suivant présente les immobilisations corporelles et l'écart d'acquisition au Canada et à l'extérieur du Canada qui se retrouvent dans le bilan consolidé de la Société :

AU 31 DÉCEMBRE	2009	2008
Immobilisations corporelles et écart d'acquisition		
Canada :		
Provenant des ICI	2 420 833 \$	1 954 476 \$
Provenant des autres activités	199 661	198 893
	2 620 494	2 153 369
Extérieur du Canada :		
Provenant des ICI	—	—
Provenant des autres activités	231 367	216 824
	231 367	216 824
	2 851 861 \$	2 370 193 \$

3 Informations sectorielles (suite)

Le tableau suivant présente les revenus par secteur géographique selon le lieu des projets :

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE	2009			
	SERVICES ET ENSEMBLES	OPÉRATIONS ET MAINTENANCE	ICI	TOTAL
Revenus par secteur géographique				
Canada	1 642 305 \$	1 196 042 \$	380 324 \$	3 218 671 \$
Afrique	832 034	56 716	(1 190)	887 560
Moyen-Orient	590 483	796	–	591 279
Europe	547 531	17 883	2 071	567 485
Amérique latine et Caraïbes	289 247	–	–	289 247
États-Unis	272 962	–	(945)	272 017
Asie	191 304	21 010	–	212 314
Autres régions	57 706	5 458	–	63 164
	4 423 572 \$	1 297 905 \$	380 260 \$	6 101 737 \$

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE	2008			
	SERVICES ET ENSEMBLES	OPÉRATIONS ET MAINTENANCE	ICI	TOTAL
Revenus par secteur géographique				
Canada	2 109 795 \$	1 154 547 \$	346 087 \$	3 610 429 \$
Afrique	867 341	44 675	(1 432)	910 584
Moyen-Orient	1 180 310	1 146	–	1 181 456
Europe	552 843	–	2 336	555 179
Amérique latine et Caraïbes	346 977	–	–	346 977
États-Unis	235 052	–	29	235 081
Asie	137 175	18 058	–	155 233
Autres régions	105 344	6 586	–	111 930
	5 534 837 \$	1 225 012 \$	347 020 \$	7 106 869 \$

4 Investissements dans des concessions d'infrastructure

SNC-Lavalin fait des investissements en capitaux propres dans des concessions d'infrastructure dans différents secteurs d'activité tels que les aéroports, les ponts, les bâtiments de services publics et culturels, l'énergie, les réseaux de transport en commun, les routes et l'eau. Conformément aux PCGR du Canada, les investissements de SNC-Lavalin sont comptabilisés selon la méthode de comptabilisation à la valeur d'acquisition, à la valeur de consolidation, selon la méthode de la consolidation proportionnelle ou selon la méthode de la consolidation intégrale, suivant que SNC-Lavalin exerce ou non une influence notable, un contrôle conjoint ou le contrôle.

Contrairement aux activités des secteurs Services, Ensembles, et Opérations et maintenance, celles du secteur ICI sont souvent à prédominance de capital. Cela s'explique par la propriété d'actifs d'infrastructure financés principalement au moyen d'emprunts de projet sans recours au crédit général de la Société. Par conséquent, lors de la consolidation ou de la consolidation proportionnelle de ces investissements, la principale incidence sur le bilan de la Société se rapporte aux immobilisations corporelles et à la dette à long terme sans recours, alors que la majorité de l'amortissement et des frais d'intérêts provient de la consolidation ou de la consolidation proportionnelle de ces investissements.

Afin d'assurer au lecteur des états financiers une meilleure compréhension de la situation financière et des résultats d'exploitation de ses ICI, la Société présente dans ses états financiers certaines informations financières distinctes se rapportant spécifiquement au secteur ICI, de même que les informations supplémentaires ci-dessous.

4 Investissements dans des concessions d'infrastructure (suite)

A) AJOUTS D'INVESTISSEMENTS DANS DES CONCESSIONS D'INFRASTRUCTURE

I) AJOUTS EN 2009

SALLE DE CONCERT DE L'ORCHESTRE SYMPHONIQUE DE MONTRÉAL

En mai 2009, SNC-Lavalin a annoncé que sa filiale en propriété exclusive, le Groupe Immobilier Ovation, avait conclu une entente d'une durée de 29 ans avec le gouvernement du Québec (le « Client ») pour la conception, la construction, l'exploitation, l'entretien et le financement d'une nouvelle salle de concert destinée à l'Orchestre symphonique de Montréal, qui sera située au centre-ville de Montréal, au Canada.

En vertu de cette entente, SNC-Lavalin recevra le premier versement du Client après que certaines étapes de la construction de l'installation auront été franchies. Les versements suivants seront effectués à intervalles réguliers jusqu'à la fin de l'entente, soit en 2038, sous réserve de la mise à disposition de l'installation. Par conséquent, la totalité des revenus constatés par SNC-Lavalin sur ce projet sera comptabilisée au poste « Contrats en cours » du bilan jusqu'à ce que ces étapes soient franchies, après quoi le montant équivalant au contrat en cours sera reclassé dans les débiteurs à long terme et sera recouvré à mesure que le client effectuera ses paiements. Alors que SNC-Lavalin financera les coûts relatifs à la nouvelle salle de concert en utilisant sa trésorerie et ses équivalents de trésorerie, elle prévoit refinancer ces coûts par la suite à l'aide d'une dette à long terme sans recours. Au 31 décembre 2009, le montant du contrat en cours relatif à ce projet s'élevait à environ 33,9 millions \$.

II) AJOUTS EN 2008

INVESTISSEMENT DANS MYAH TIPAZA S.P.A.

En juin 2008, SNC-Lavalin a annoncé qu'elle s'est engagée à investir dans Myah Tipaza S.p.A. (« Myah Tipaza »), une nouvelle société créée pour la construction, la propriété et l'exploitation d'une usine de dessalement d'eau de mer d'une capacité installée de 120 000 m³ par jour située à Fouka, dans la province (wilaya) de Tipaza, en Algérie. L'investissement d'environ 650 millions de dinars algériens (« DZD ») (11 millions \$ CA au 31 décembre 2009) de SNC-Lavalin représente une participation indirecte de 25,5 % dans cette concession, qui est comptabilisée à la valeur de consolidation. Myah Tipaza a également octroyé à SNC-Lavalin, par la voie d'une coentreprise, un contrat d'ingénierie, d'approvisionnement et de construction (« IAC ») en juin 2008, ainsi qu'un contrat d'exploitation et d'entretien pour l'usine de dessalement. La construction de l'usine de dessalement, qui est en cours, devrait prendre fin en 2010.

PROJET ASTORIA II

En 2008, Astoria Project Partners II LLC et sa filiale (appelées collectivement, « Astoria II »), dans laquelle SNC-Lavalin détient une participation de 18,5 % si l'on tient compte du nombre total d'actions en circulation, a signé un accord ferme d'achat d'énergie de 20 ans avec la New York Power Authority (la « NYPA ») et entamé le développement d'une nouvelle centrale thermique de 550 MW dans le Queens, à New York, qu'elle construira, détiendra et exploitera.

Le 2 juillet 2009, Astoria II a obtenu du financement de projet auprès d'un certain nombre d'institutions financières. Ce financement de projet est sans recours envers SNC-Lavalin qui, à cette date, s'est engagée à investir environ 70 millions \$ US (environ 74 millions \$ CA au 31 décembre 2009) au titre de sa participation en capitaux propres dans cet ICI comptabilisé à la valeur de consolidation. SNC-Lavalin fournit des services d'ingénierie, d'approvisionnement et de gestion de la construction à l'installation, qui devrait être achevée en 2011.

TC DOME S.A.S.

En 2008, TC Dome S.A.S. (« TC Dome »), une filiale en propriété exclusive de la Société à l'époque, a obtenu un contrat du Conseil Général du Puy-de-Dôme, en France, pour concevoir, construire et exploiter jusqu'en 2043, un train à crémaillère électrique de 5,3 km, capable de transporter environ 1 200 visiteurs par heure entre le pied du Puy de Dôme et son sommet. TC Dome a ensuite octroyé à la Société un contrat d'IAC qui devrait s'achever en 2012.

En 2009, SNC-Lavalin a vendu à un tiers une participation en capitaux propres de 49 % dans TC Dome; cette vente n'a donné lieu à aucun gain ni à aucune perte. L'investissement de SNC-Lavalin dans TC Dome, qui était comptabilisé selon la méthode de consolidation intégrale avant cette transaction, est désormais comptabilisé selon la méthode de consolidation proportionnelle. Au 31 décembre 2009, SNC-Lavalin a un engagement à investir 2,1 millions € (3,1 millions \$ CA) dans TC Dome.

4 Investissements dans des concessions d'infrastructure (suite)

B) VALEUR COMPTABLE NETTE ET DESCRIPTION DES ICI

La valeur comptable nette des investissements dans des concessions d'infrastructure de la Société se présente comme suit :

AU 31 DÉCEMBRE	2009	2008
Valeur comptable nette des ICI comptabilisés selon la méthode de la consolidation intégrale ou proportionnelle	250 864 \$	204 208 \$
Valeur comptable nette des ICI comptabilisés à la valeur de consolidation ou à la valeur d'acquisition :		
Valeur comptable nette des ICI comptabilisés à la valeur de consolidation	194 559	110 420
Valeur comptable nette des ICI comptabilisés à la valeur d'acquisition	274 843	232 959
Valeur comptable nette des ICI comptabilisés à la valeur de consolidation ou à la valeur d'acquisition telle que présentée au bilan	469 402	343 379
Valeur comptable nette des ICI	720 266 \$	547 587 \$

I) ICI COMPTABILISÉS SELON LA MÉTHODE DE LA CONSOLIDATION INTÉGRALE OU DE LA CONSOLIDATION PROPORTIONNELLE

Les ICI de SNC-Lavalin comptabilisés selon la méthode de la consolidation intégrale ou proportionnelle se présentent comme suit :

				PARTICIPATION EN CAPITALS PROPRES (%)	
NOM DE L'ICI	ACTIVITÉ PRINCIPALE	ÉCHÉANCE DE L'ACCORD DE CONCESSION	LIEU	2009	2008
407 International inc. (« Autoroute 407 »)	Autoroute à péage de 108 km en vertu d'un accord de concession d'une durée de 99 ans	2098	Canada	16,77	16,77
AltaLink L.P. (« AltaLink »)	Lignes de transport et postes électriques à tarifs réglementés	s.o.	Canada	76,92	76,92
Société en commandite Gazmont	Centrale thermique au biogaz de 25 MW	s.o.	Canada	50,0	50,0
Groupe Immobilier Ovation	Salle de concert de 2 100 sièges en vertu d'un accord de concession d'une durée de 29 ans (en construction)	2038	Canada	100,0	—
Okanagan Lake Concession L.P. (« Okanagan Lake Concession »)	Pont William-R.-Bennett de 1,1 km en vertu d'un accord de concession d'une durée de 30 ans	2035	Canada	100,0	100,0
TC Dome S.A.S.	Train électrique à crémaillère de 5,3 km (en construction)	2043	France	51,0	100,0

s.o. : Sans objet

4 Investissements dans des concessions d'infrastructure (suite)

L'état consolidé des résultats de la Société inclut les revenus et les dépenses suivants, provenant de ces investissements :

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE	2009	2008
États des résultats pris en compte dans l'état consolidé des résultats de la Société :		
Revenus	373 102 \$	338 822 \$
Bénéfice net provenant des ICI comptabilisés selon la méthode de consolidation intégrale, moins la portion attribuable à la part des actionnaires sans contrôle, et des ICI comptabilisés selon la méthode de consolidation proportionnelle	27 473 \$	31 360 \$

Le bilan consolidé de la Société inclut les actifs, les passifs et la part des actionnaires sans contrôle suivants, provenant de ces investissements :

AU 31 DÉCEMBRE	2009	2008
Trésorerie et équivalents de trésorerie	42 434 \$	28 920 \$
Encaisse affectée	47 616	48 751
Comptes clients et autres débiteurs, contrats en cours et actif d'impôts futurs à court terme	96 340	50 039
Immobilisations corporelles ⁽¹⁾	2 217 047	1 750 690
Écart d'acquisition	203 786	203 786
Autres actifs à long terme et actif d'impôts futurs à long terme	409 903	403 350
Total de l'actif	3 017 126	2 485 536
Comptes fournisseurs et autres créditeurs	166 182	75 524
Tranche exigible à moins d'un an de la dette à long terme sans recours	139 183	5 764
Dette à long terme sans recours	2 005 485	2 003 303
Autres passifs à long terme ⁽¹⁾	378 560	132 976
Part des actionnaires sans contrôle	76 852	63 761
Total du passif et de la part des actionnaires sans contrôle	2 766 262	2 281 328
Valeur comptable nette des ICI comptabilisés selon la méthode de la consolidation intégrale ou proportionnelle	250 864 \$	204 208 \$

(1) Les postes « Immobilisations corporelles » et « Autres passifs à long terme » ci-dessus tiennent compte de deux ajustements qui ont été apportés en 2009 par AltaLink, sans modification aux chiffres du 31 décembre 2008 :

- i) une augmentation de 145,4 millions \$ aux deux postes susmentionnés au 1^{er} janvier 2009 à la suite d'une modification aux normes comptables pour les entités assujetties à une réglementation des tarifs (note 2A). Ce montant représente un passif réglementaire, puisqu'il correspond aux sommes reçues de l'autorité de réglementation pour les frais futurs de retrait d'immobilisations et de restauration des lieux, qui étaient auparavant portées en déduction de la valeur des immobilisations corporelles; et
- ii) une augmentation de 86,6 millions \$ aux deux postes susmentionnés au cours du deuxième trimestre de 2009 à la suite d'un changement aux estimations des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations, résultant de l'obligation juridique d'AltaLink de démonter et d'enlever certains actifs dans l'avenir.

4 Investissements dans des concessions d'infrastructure (suite)

II) ICI COMPTABILISÉS À LA VALEUR DE CONSOLIDATION

Le tableau ci-dessous présente les ICI de SNC-Lavalin qui sont comptabilisés à la valeur de consolidation :

NOM DE L'ICI	ACTIVITÉ PRINCIPALE	ÉCHÉANCE DE L'ACCORD DE CONCESSION	LIEU	PARTICIPATION EN CAPITAUX PROPRES (%)	
				2009	2008
Astoria Project Partners LLC	Centrale au gaz naturel de 500 MW	s.o.	États-Unis	21,0	21,0
Astoria Project Partners II LLC	Centrale au gaz naturel de 550 MW (en construction)	s.o.	États-Unis	18,5	18,5
InTransit BC L.P.	Liaison rapide de transport en commun de 19 km	2040	Canada	33,3	33,3
Malta International Airport p.Lc.	Accord de concession d'une durée de 65 ans pour exploiter l'aéroport de Malte	2067	Malte	15,5	15,5
Myah Tipaza S.p.A.	Usine de dessalement d'eau de mer chargée de l'approvisionnement en eau traitée en vertu d'un contrat d'achat ferme d'une durée de 25 ans (en construction)	s.o.	Algérie	25,5	25,5
Société d'exploitation de Vatry-Europort	Accord de concession d'une durée de 20 ans pour exploiter l'aéroport de Vatry	2020	France	51,1	51,1
Shariket Kahraba Hadjret En Nouss S.p.A. (« SKH »)	Centrale thermique au gaz naturel de 1 227 MW chargée de l'approvisionnement en électricité en vertu d'un contrat d'achat ferme d'une durée de 20 ans	s.o.	Algérie	26,0	26,0
West End Dam Associates	Centrale hydroélectrique de 4,5 MW	2016	États-Unis	21,0	21,0

Le tableau sommaire ci-dessous fournit des informations supplémentaires; il présente la quote-part de la Société du bénéfice net, sa quote-part de l'actif net, et les dividendes et distributions de ces ICI comptabilisés à la valeur de consolidation :

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE	2009	2008
Quote-part du bénéfice net (de la perte nette) des ICI comptabilisés à la valeur de consolidation, telle qu'elle est incluse dans les états consolidés des résultats de la Société en tenant compte de sa participation en capitaux propres, déduction faite des impôts sur les bénéfices et des impôts alloués	287 \$	(2 225) \$
Quote-part de l'actif net des ICI comptabilisés à la valeur de consolidation, telle qu'elle est présentée dans les bilans consolidés de la Société tenant compte du montant de sa participation en capitaux propres	194 559 \$	110 420 \$
Dividendes et distributions provenant des ICI comptabilisés à la valeur de consolidation inclus dans les états financiers de la Société	24 836 \$	2 999 \$

4 Investissements dans des concessions d'infrastructure (suite)

III) ICI COMPTABILISÉS À LA VALEUR D'ACQUISITION

La liste des ICI comptabilisés à la valeur d'acquisition de SNC-Lavalin est présentée ci-dessous, et leur valeur comptable nette se présente comme suit :

NOM DE L'ICI	ACTIVITÉ PRINCIPALE	ÉCHÉANCE DE L'ACCORD DE CONCESSION	LIEU	PARTICIPATION EN CAPITALS PROPRES (%)	
				2009	2008
Projet de nickel Ambatovy (« Ambatovy »)	Mine à ciel ouvert et usine de traitement hydrométallurgique (en construction)	s.o.	Madagascar	5,0	5,0
Société en commandite Gaz Métro (« Gaz Métro »)	Société ouverte exerçant principalement ses activités dans le domaine de la distribution du gaz naturel	s.o.	Canada	2,42	2,42
Société en commandite Trenchap	Détient une participation indirecte dans Gaz Métro	s.o.	Canada	11,1	11,1
AU 31 DÉCEMBRE				2009	2008
Valeur comptable nette des ICI comptabilisés à la valeur d'acquisition				274 843 \$	232 959 \$
Dividendes et distributions provenant des ICI comptabilisés à la valeur d'acquisition inclus dans les états financiers de la Société				9 124 \$	8 038 \$

C) PAIEMENTS ET ENGAGEMENTS RESTANT SUR LES ICI

Lorsqu'elle effectue des investissements dans des concessions d'infrastructure, SNC-Lavalin peut ne pas être tenue de verser immédiatement son apport en capitaux propres, mais peut plutôt s'engager à injecter sa part de fonds à une date ultérieure.

Les paiements et les engagements restant à investir de SNC-Lavalin dans des ICI aux 31 décembre 2009 et 2008 se présentent comme suit :

AU 31 DÉCEMBRE	2009	2008
Engagements à investir dans des ICI au début de l'exercice	106 649 \$	99 360 \$
Augmentation des engagements à investir dans des ICI	125 781	33 213
Paiements dans des ICI durant l'exercice :		
Ambatovy	(61 370)	(15 163)
InTransit BC L.P.	(40 071)	–
Myah Tipaza	(5 951)	(4 693)
Shariket Kharaba Hadjret En Nouss S.p.A. (« SKH »)	(23 532)	(5 206)
Société d'exploitation de Vatry-Europort	–	(862)
Paiements totaux dans des ICI durant l'exercice	(130 924)	(25 924)
Engagements à investir dans des ICI à la fin de l'exercice	101 506 \$	106 649 \$

Au 31 décembre 2009, les engagements à investir dans des ICI se rapportaient aux projets Ambatovy et Astoria II (au 31 décembre 2008 : Ambatovy, SKH, Myah Tipaza et InTransit BC) et sont présentés dans les « Comptes fournisseurs et autres créditeurs », puisqu'ils devraient être payés au cours du prochain exercice ou appelés par anticipation.

En plus de ses engagements à investir dans Ambatovy inclus dans l'engagement total présenté ci-dessous, SNC-Lavalin fournit aux prêteurs du projet Ambatovy une garantie financière de 105 millions \$ US (31 décembre 2008 : 105 millions \$ US) et une garantie croisée de 70 millions \$ US (31 décembre 2008 : 50 millions \$ US). Le montant de 175 millions \$ US représente le maximum qui pourrait être payé si la garantie financière et la garantie croisée étaient mobilisées après le tirage complet de l'emprunt de projet. Les garanties financières et les garanties croisées demeureront en vigueur jusqu'à ce que certains tests légaux, financiers et opérationnels soient satisfaits lors de l'achèvement des travaux de construction et de la mise en service du projet.

4 Investissements dans des concessions d'infrastructure (suite)

De plus, SNC-Lavalin a un engagement à financer une portion de l'apport en capitaux propres d'un des actionnaires d'Ambatovy qui est également l'exploitant du projet (l'« Exploitant du projet ») pour un maximum de 57,3 millions \$ US (60,3 millions \$ CA) (31 décembre 2008 : 20,0 millions \$ US [24,3 millions \$ CA]). Au 31 décembre 2009, SNC-Lavalin avait prêté 40,0 millions \$ US (42,1 millions \$ CA) (31 décembre 2008 : 5,3 millions \$ US [6,5 millions \$ CA]) inclus dans les « Autres actifs à long terme », alors que le montant restant du financement de 17,3 millions \$ US sera inclus dans le bilan de SNC-Lavalin lorsque le prêt sera octroyé.

L'augmentation de la garantie croisée aux prêteurs du projet Ambatovy et de l'engagement à financer l'Exploitant du projet découle de l'entente entre les actionnaires d'Ambatovy, conclue en juin 2009, afin d'augmenter leur apport en capitaux propres, proportionnellement à leur participation respective, pour financer le coût en capital du projet révisé à la hausse, sans modification au financement par emprunt du projet.

5 Acquisition d'entreprises

A) ENTREPRISES ACQUISES

En 2009, SNC-Lavalin a fait l'acquisition des entreprises suivantes, ce qui a ajouté environ 1 200 personnes à son effectif :

En janvier 2009, BV2 BVBA, une société belge spécialisée dans l'ingénierie pour les sociétés pharmaceutiques et de biotechnologies, employant environ 60 personnes.

En avril 2009, VST Ingenieros Ltda, une société de génie-conseil du Chili employant environ 50 personnes, spécialisée en travaux géotechniques miniers et possédant le savoir-faire et la technologie en matière de dépôt de résidus miniers épaissis, ainsi que deux sociétés françaises, soit Antis Conseils et Ingénierie S.A.S., spécialisée en ingénierie industrielle et en logistique, et le Cabinet d'Études Édouard Coumelongue Ingénieurs Conseils S.A., spécialisé dans les études d'infrastructure, dont l'effectif total est d'environ 30 employés.

En mai 2009, Spectrol Energy Services Inc., une firme d'ingénierie et de services techniques canadienne située à St. John's, à Terre-Neuve-et-Labrador, et employant environ 75 personnes. Le savoir-faire de cette firme comprend l'inspection, la qualité, l'intégrité des actifs, l'entretien et l'ingénierie de la fiabilité pour l'industrie du pétrole et du gaz et pour d'autres secteurs des ressources naturelles.

En décembre 2009, Marte Engenharia Ltda., une entreprise de génie-conseil du Brésil comptant un effectif d'environ 1 000 personnes, qui sert l'industrie de l'énergie du Brésil et de l'Amérique latine en offrant un savoir-faire particulier en matière de conception de lignes de transport à haute tension et de postes électriques.

En 2008, SNC-Lavalin a fait l'acquisition des entreprises suivantes, ce qui a ajouté environ 600 personnes à son effectif :

En février 2008, Techmat (1992) inc., connu sous le nom de Groupe Techmat, une entreprise canadienne spécialisée dans les secteurs du génie des matériaux et de la géotechnique, employant environ 80 personnes.

Au cours du premier trimestre de 2008, une participation de 50 % dans deux coentreprises turques exerçant leurs activités dans les domaines de l'exploitation et de l'entretien, principalement dans la gestion des installations pour des clients des secteurs commercial, résidentiel et du commerce de détail, ajoutant environ 100 personnes à l'effectif total de la Société.

En juillet 2008, trois entreprises canadiennes, pour un total d'environ 100 personnes : i) Genesis Network Architecture and Engineering Inc., une entreprise de la Saskatchewan exerçant ses activités dans les domaines de la conception et de la gestion de projet pour des clients des secteurs institutionnel, récréatif et commercial ; ii) C.J. MacLellan & Associates Inc., une entreprise d'ingénierie et d'arpentage située en Nouvelle-Écosse, offrant une vaste gamme de services de conception dans plusieurs domaines ; et iii) Laboratoire Sol et Béton L.S.B. inc., une entreprise de Québec spécialisée dans les secteurs du génie des matériaux et de la géotechnique.

Au cours du troisième trimestre de 2008, les actifs de deux groupes d'ingénierie situés à Bucarest, en Roumanie, ajoutant une équipe d'ingénierie multidisciplinaire d'environ 200 professionnels détenant une vaste expérience en sidérurgie et autres traitements industriels, en manipulation des matériaux et dans les secteurs des infrastructures, commercial et institutionnel.

En décembre 2008, Quéformat Ltée, une entreprise canadienne spécialisée en génie des matériaux, en géotechnique et en sciences de l'environnement, ainsi qu'en toitures et en étanchéité, employant environ 100 personnes.

Deux firmes d'ingénierie françaises pour un total d'environ 20 personnes, aussi en 2008 : i) SODER S.A.S., spécialisée en construction industrielle et en agroalimentaire ; et ii) Arcoba Méditerranée H.M. Ingénierie S.A.S., spécialisée en construction.

5 Acquisition d'entreprises (suite)

B) COÛT DES ACQUISITIONS ET RÉPARTITION DU PRIX D'ACHAT

Ces acquisitions ont été comptabilisées selon la méthode de l'acquisition et consolidées à partir de la date de prise d'effet de l'acquisition.

Le prix d'achat lié à ces acquisitions d'entreprises, lequel peut faire l'objet d'ajustements finaux, s'est établi à 38,2 millions \$ (2008 : 23,7 millions \$), déduction faite de la trésorerie et des équivalents de trésorerie existants à la date d'acquisition de 5,9 millions \$ (2008 : 1,2 million \$). La répartition du prix d'achat de ces entreprises et la contrepartie totale payée en espèces se présentent comme suit :

	2009	2008
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5 917 \$	1 201 \$
Comptes clients et autres débiteurs	17 891	13 149
Contrats en cours	2 204	3 765
Immobilisations corporelles	5 702	4 136
Autres actifs à long terme	496	2 647
Comptes fournisseurs et autres créditeurs	(14 370)	(7 289)
Autres passifs financiers pris en charge	(1 793)	(1 521)
Actif net des entreprises acquises	16 047	16 088
Écart d'acquisition	28 078	8 788
Prix d'achat total	44 125	24 876
Moins : Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'acquisition	5 917	1 201
Prix d'achat total, déduction faite de la trésorerie et des équivalents de trésorerie à l'acquisition	38 208	23 675
Moins : Solde du prix d'achat à payer au cours des prochains exercices	22 078	2 948
Contrepartie en espèces versée pour les entreprises acquises au cours de l'exercice	16 130	20 727
Plus : Solde du prix d'achat de l'exercice précédent réglé au cours de l'exercice considéré	2 262	17 855
Contrepartie en espèces versée pour l'acquisition d'entreprises, présentée dans les états consolidés des flux de trésorerie	18 392 \$	38 582 \$

C) INCIDENCE DES ACQUISITIONS D'ENTREPRISES SUR LES RÉSULTATS DE SNC-LAVALIN, FOURNIE À TITRE D'INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE

Les revenus et le bénéfice net consolidés de SNC-Lavalin pour 2009 comprennent environ 29,3 millions \$ et 0,9 million \$, respectivement, provenant des acquisitions d'entreprises conclues en 2009 (2008 : 25,7 millions \$ de revenus et 0,3 million \$ de bénéfice net provenant des acquisitions d'entreprises conclues en 2008). Si toutes les acquisitions d'entreprises de 2009 avaient eu lieu le 1^{er} janvier 2009, les revenus et le bénéfice net consolidés pro forma de SNC-Lavalin auraient été d'environ 6 165,2 millions \$ et 362,0 millions \$, respectivement (2008 : revenus de 7 115,7 millions \$ et bénéfice net de 312,8 millions \$ pro forma si toutes les transactions de 2008 avaient été conclues le 1^{er} janvier 2008). Ces montants pro forma sont des estimations fondées sur les résultats des entreprises acquises avant que SNC-Lavalin n'en fasse l'acquisition, ajustées pour refléter les conventions comptables de la Société en cas d'écarts importants, qui ne sont fournies qu'à titre d'information supplémentaire et ne devraient en aucun cas être considérées comme une indication des résultats futurs de SNC-Lavalin.

6 Activités des coentreprises

SNC-Lavalin exerce une partie de ses activités par le biais de coentreprises. La quote-part de SNC-Lavalin des actifs, des passifs, du bénéfice net et des flux de trésorerie au sein de ces coentreprises est résumée ci-dessous :

AU 31 DÉCEMBRE	2009	2008
Bilans		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	136 134 \$	176 493 \$
Autres actifs à court terme	276 513	317 269
Immobilisations corporelles :		
Provenant des ICI	384 748	380 933
Provenant des autres activités	332	379
Autres actifs à long terme et actif d'impôts futurs à long terme	330 284	337 650
	1 128 011 \$	1 212 724 \$
Passif à court terme	417 082 \$	359 076 \$
Dette à long terme sans recours provenant des ICI	699 477	796 796
Quote-part de l'actif net des coentreprises	11 452	56 852
	1 128 011 \$	1 212 724 \$
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE	2009	2008
États des résultats		
Revenus	649 357 \$	814 371 \$
Charges	619 786	759 520
Quote-part du bénéfice net des coentreprises	29 571 \$	54 851 \$
Trésorerie et équivalents de trésorerie générés par (utilisés pour) :		
Activités d'exploitation	44 359 \$	104 399 \$
Activités d'investissement	(14 447)	(24 947)
Activités de financement	(67 333)	(109 670)
Augmentation (diminution) des écarts de conversion de la trésorerie et des équivalents de trésorerie détenus par les établissements étrangers autonomes	(2 938)	6 053
Quote-part des variations de la trésorerie et des équivalents de trésorerie des coentreprises	(40 359) \$	(24 165) \$

7 Trésorerie et équivalents de trésorerie, et encaisse affectée

A) TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

AU 31 DÉCEMBRE	2009	2008
Soldes bancaires, dépôts bancaires à terme et acceptations bancaires	1 217 605 \$	969 212 \$
Bons du Trésor et obligations du Trésor	620	19 024
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 218 225 \$	988 236 \$

B) ENCAISSE AFFECTÉE

AU 31 DÉCEMBRE	2009	2008
Soldes bancaires, dépôts bancaires à terme et acceptations bancaires	48 219 \$	55 295 \$
Bons du Trésor et obligations du Trésor	58 975	47 888
Encaisse affectée — court et long terme	107 194 \$	103 183 \$
Présenté sur le bilan comme suit :		
Actifs à court terme — « Encaisse affectée »	68 185 \$	59 997 \$
Actifs à long terme — inclus sous la rubrique « Autres actifs à long terme » (note 11)	39 009 \$	43 186 \$

8 Comptes clients et autres débiteurs

A) INFORMATION DÉTAILLÉE SUR LES COMPTES CLIENTS ET AUTRES DÉBITEURS

Les comptes clients et autres débiteurs sont comptabilisés au bilan, net d'une provision pour créances douteuses qui ne concerne que les comptes clients. Les comptes clients et autres débiteurs se détaillent comme suit :

AU 31 DÉCEMBRE	2009	2008
Comptes clients, net de la provision pour créances douteuses	1 065 546 \$	1 223 623 \$
Autres débiteurs :		
Retenues sur contrats avec des clients	71 362	135 190
Impôts sur les bénéfices et autres taxes à recouvrer	108 761	82 989
Actif lié à l'arrangement du régime d'unités de participation en actions (note 15C)	47 766	31 305
Charges payées d'avance	24 236	29 309
Instruments financiers dérivés utilisés comme couvertures de flux de trésorerie — juste valeur favorable	26 448	26 334
Autres	136 359	146 420
Comptes clients et autres débiteurs	1 480 478 \$	1 675 170 \$

B) COMPTES CLIENTS ET PROVISION POUR CRÉANCES DOUTEUSES

Le tableau suivant présente les comptes clients de la Société qui respectent les conditions normales de paiement séparément des comptes en souffrance et un rapprochement avec la valeur comptable nette :

AU 31 DÉCEMBRE	2009	2008
Comptes clients :		
Respectant les conditions normales de paiement	846 419 \$	1 031 944 \$
Comptes en souffrance	305 237	279 752
Total des comptes clients	1 151 656	1 311 696
Provision pour créances douteuses	(86 110)	(88 073)
Comptes clients, déduction faite de la provision pour créances douteuses	1 065 546 \$	1 223 623 \$

La provision pour créances douteuses est établie selon les meilleures estimations de SNC-Lavalin sur l'encaissement des soldes dont le recouvrement est incertain. Une incertitude à l'égard de l'encaissement peut découler de divers indicateurs, tels que la détérioration de la situation du crédit d'un client donné ou d'un retard dans le recouvrement lorsque l'ancienneté des comptes excède les conditions normales de paiement. La direction passe régulièrement en revue les comptes clients et évalue le caractère suffisant de la provision pour créances douteuses.

Le tableau suivant présente la variation de la provision pour créances douteuses :

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE	2009	2008
Solde au début de l'exercice	88 073 \$	85 117 \$
Variation de la provision, excluant les radiations et les sommes recouvrées	22 221	46 473
Radiations de comptes clients	(10 393)	(5 887)
Sommes recouvrées	(13 791)	(37 630)
Solde à la fin de l'exercice	86 110 \$	88 073 \$

9 Immobilisations corporelles

AU 31 DÉCEMBRE	2009		2008	
	COÛT	AMORTISSEMENT CUMULÉ	COÛT	AMORTISSEMENT CUMULÉ
Provenant des ICI				
Actifs de transport d'électricité	1 989 321 \$	301 331 \$	1 577 377 \$	353 771 \$
Autoroute à péage	382 693	25 849	373 471	21 872
Équipements pour le péage	48 940	38 187	46 644	34 543
Pont William-R.-Bennett	153 225	8 916	149 298	3 146
Autres	37 784	20 633	36 519	19 287
	2 611 963	394 916 \$	2 183 309	432 619 \$
Amortissement cumulé	394 916		432 619	
Valeur comptable nette des immobilisations corporelles — Provenant des ICI	2 217 047		1 750 690	
Provenant des autres activités				
Bâtiments et aménagements	65 579	22 279 \$	63 899	20 387 \$
Matériel informatique	237 226	211 608	253 617	223 361
Mobilier de bureau	105 382	80 248	102 752	75 912
Autres	55 717	35 817	54 051	31 303
	463 904	349 952 \$	474 319	350 963 \$
Amortissement cumulé	349 952		350 963	
Valeur comptable nette des immobilisations corporelles — Provenant des autres activités	113 952		123 356	
Valeur comptable nette totale des immobilisations corporelles	2 330 999 \$		1 874 046 \$	

La dépense totale d'amortissement des immobilisations corporelles provenant des ICI était de 85,9 millions \$ en 2009 (2008 : 86,4 millions \$), tandis que la dépense totale d'amortissement sur les immobilisations corporelles provenant des autres activités était de 42,5 millions \$ en 2009 (2008 : 40,8 millions \$).

Un montant d'immobilisations corporelles provenant des ICI totalisant 273,6 millions \$ au 31 décembre 2009 (31 décembre 2008 : 118,8 millions \$) n'était pas amorti, puisqu'il correspond à des actifs de transport d'électricité, à l'autoroute à péage et à des équipements pour le péage qui étaient en construction.

10 Écart d'acquisition

Le tableau suivant présente un rapprochement de la valeur comptable de l'écart d'acquisition de la Société :

	PROVENANT DES AUTRES ACTIVITÉS			
	INVESTISSEMENTS DANS DES CONCESSIONS D'INFRASTRUCTURE	SERVICES ET ENSEMBLES	OPÉRATIONS ET MAINTENANCE	TOTAL
Solde au 31 décembre 2007	203 786 \$	256 860 \$	20 875 \$	481 521 \$
Écart d'acquisition découlant des acquisitions conclues durant l'exercice	—	7 781	1 007	8 788
Conversion de devises ayant trait à l'écart d'acquisition des établissements étrangers autonomes	—	5 838	—	5 838
Solde au 31 décembre 2008	203 786	270 479	21 882	496 147
Écart d'acquisition découlant des acquisitions conclues durant l'exercice	—	28 078	—	28 078
Conversion de devises ayant trait à l'écart d'acquisition des établissements étrangers autonomes et autres	—	(2 356)	(1 007)	(3 363)
Solde au 31 décembre 2009	203 786 \$	296 201 \$	20 875 \$	520 862 \$

11 Autres actifs à long terme

AU 31 DÉCEMBRE	2009	2008
Provenant des ICI		
Droit de concession provenant de l'Autoroute 407 ⁽¹⁾	270 954 \$	271 569 \$
Encaisse affectée (note 7B)	39 009	43 186
Autres	89 313	70 576
	399 276	385 331
Provenant des autres activités	92 721	39 117
	491 997 \$	424 448 \$

(1) La quote-part de la Société du coût initial du droit de concession provenant de l'Autoroute 407 était de 281,2 millions \$, alors que l'amortissement cumulé totalisait 10,2 millions \$ au 31 décembre 2009 (31 décembre 2008 : 9,6 millions \$). L'amortissement du droit de concession s'élevait à 0,6 million \$ en 2009 (2008 : 0,6 million \$).

12 Comptes fournisseurs et autres créditeurs

Les comptes fournisseurs et autres créditeurs se détaillaient comme suit :

AU 31 DÉCEMBRE	2009	2008
Comptes fournisseurs et autres charges à payer	1 363 817 \$	1 735 012 \$
Autres créditeurs :		
Retenues sur contrats avec des fournisseurs	104 482	201 015
Instruments financiers dérivés utilisés comme couvertures de flux de trésorerie — juste valeur défavorable	10 472	107 591
Engagements à investir dans des ICI (note 4C)	101 506	106 649
Impôts sur les bénéfices et autres taxes à payer	73 991	79 098
Passif relatif aux unités de participation en actions (note 15C)	47 766	31 305
Comptes fournisseurs et autres créditeurs	1 702 034 \$	2 260 670 \$

13 Dette à long terme

A) FACILITÉS DE CRÉDIT, AVEC RECOURS, RENOUVELABLES

La Société dispose de marges de crédit renouvelables consenties à long terme par différentes banques, totalisant 452,5 millions \$, sur lesquelles elle peut soit émettre des lettres de crédit, soit emprunter à des taux variables ne dépassant pas le taux préférentiel majoré de 1 %. Au 31 décembre 2009, 280,6 millions \$ de ces marges de crédit demeuraient inutilisés, la différence de 171,9 millions \$ ayant servi exclusivement à l'émission de lettres de crédit. De plus, la Société possède d'autres marges de crédit destinées spécifiquement à des lettres de crédit. Toutes les marges de crédit mentionnées ci-dessus sont non garanties et assujetties à des clauses de sûreté négative.

13 Dette à long terme (suite)

B) DETTE À LONG TERME AVEC RECOURS

AU 31 DÉCEMBRE	2009	2008
Avec recours (au crédit général de la Société)		
Déventures, 7,70 %, échéant en septembre 2010, dont la valeur nominale de 105,0 millions \$ est remboursable à échéance	104 874 \$	104 709 \$
Déventures, 6,19 %, échéant en juillet 2019, dont la valeur nominale de 350,0 millions \$ est remboursable à échéance	348 048	–
Les déventures échéant en 2010 et celles échéant en 2019 sont non garanties et assujetties à des clauses de sûreté négative.		
Total de la dette à long terme avec recours	452 922	104 709
Moins : tranche exigible à moins d'un an	104 874	–
Dette à long terme avec recours	348 048 \$	104 709 \$

C) DETTE À LONG TERME SANS RECOURS PROVENANT DES ICI (NON GARANTIE OU GARANTIE UNIQUEMENT PAR DES ÉLÉMENTS D'ACTIF SPÉCIFIQUES DES ICI)

AU 31 DÉCEMBRE	2009	2008
AltaLink (participation de 76,92 %, la dette ci-dessous représentant 100 % de la dette selon la méthode de consolidation intégrale)		
Dettes de premier rang, 5,24 % à 5,43 %, échéant de 2013 à 2036, garanties par une charge flottante de premier rang sur les actifs d'AltaLink, L.P.	671 543 \$	568 899 \$
Dettes non garanties, 5,02 %, échéant en 2012, 10,50 %, échéant en 2015 et 5,21 %, échéant en 2016	436 469	287 300
Papier commercial non garanti et facilité de crédit bancaire garantie	47 982	164 686
Le papier commercial non garanti est soutenu par une facilité de crédit bancaire garantie de 400 millions \$ (31 décembre 2008 : 200 millions \$) en vertu de laquelle AltaLink peut également emprunter au taux préférentiel et des acceptations bancaires, venant à échéance en 2011 et ayant égalité de rang avec les dettes de premier rang. Les retraits en vertu de cette facilité de crédit bancaire étaient de 0 \$ au 31 décembre 2009 (31 décembre 2008 : 139,5 millions \$).		
Facilité de crédit renouvelable non garantie venant à échéance en 2011	–	31 783
Autres	983	1 261
Autoroute 407 (participation de 16,77 %, la dette ci-dessous représentant le même pourcentage que selon la méthode de consolidation proportionnelle)		
Obligations de premier rang, 4,50 % à 6,75 %, échéant de 2010 à 2039	399 471	383 113
Obligations de premier rang, liées à l'inflation, 3,28 % à 5,33 %, plus la composante liée à l'inflation, échéant de 2016 à 2039	265 262	246 321
Obligations de rang inférieur, prenant rang après les obligations de premier rang, 7,00 %, échéant en 2010, prorogeables jusqu'en 2040 à 7,125 %	27 554	27 521
Obligations subordonnées, prenant rang après les obligations de rang inférieur, 5,00 % et 5,75 %, échéant en 2011 et en 2036	130 201	130 093
Autres	993	732
Les obligations de l'Autoroute 407 sont garanties par substantiellement tous les actifs de 407 International inc. et de ses filiales en propriété exclusive, essentiellement 407 ETR Concession Company Limited, incluant une cession des revenus futurs.		
Okanagan Lake Concession (participation de 100 %, la dette ci-dessous représentant la méthode de consolidation intégrale)		
Facilité de crédit, 5,415 %, échéant en 2033, garantie par tous les actifs d'Okanagan Lake Concession SNC-Lavalin a aussi donné en garantie ses parts d'Okanagan Lake Concession et une cession des revenus futurs de la concession.	153 021	156 164
Autres	11 189	11 194
Total de la dette à long terme sans recours provenant des ICI	2 144 668	2 009 067
Moins : tranche exigible à moins d'un an	139 183	5 764
Dette à long terme sans recours provenant des ICI	2 005 485 \$	2 003 303 \$

13 Dette à long terme (suite)

D) REMBOURSEMENT DU CAPITAL DE LA DETTE À LONG TERME

Le tableau suivant présente le sommaire des paiements de capital futurs de la dette à long terme avec ou sans recours de SNC-Lavalin, ainsi que le rapprochement avec leur valeur comptable nette :

31 DÉCEMBRE 2009	AVEC RECOURS	SANS RECOURS PROVENANT DES ICI	TOTAL
2010	105 000 \$	139 556 \$	244 556 \$
2011	–	147 067	147 067
2012	–	259 334	259 334
2013	–	336 353	336 353
2014	–	41 208	41 208
Par la suite	350 000	1 235 005	1 585 005
Total	455 000 \$	2 158 523 \$	2 613 523 \$
Frais de financement nets reportés non amortis et escomptes non amortis	(2 078)	(13 855)	(15 933)
Valeur comptable nette de la dette à long terme	452 922 \$	2 144 668 \$	2 597 590 \$

14 Autres passifs à long terme

AU 31 DÉCEMBRE	2009	2008
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations provenant d'un ICI	186 305 \$	60 181 \$
Régime de retraite et autres avantages complémentaires de retraite (note 22)	33 872	32 644
Passifs réglementaires à long terme provenant d'AltaLink (note 2A)	124 445	20 774
Autres	120 044	117 015
	464 666 \$	230 614 \$

Les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations provenant d'un ICI ont trait à la concession d'infrastructure AltaLink et découlent de l'obligation légale relative à la mise hors service provisoire des composantes des lignes de transport d'électricité, qui devrait survenir entre 2010 et 2050.

Au 31 décembre 2009, le montant total non actualisé estimatif des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations était d'environ 453,1 millions \$ (31 décembre 2008 : 130,7 millions \$). Au moment de déterminer la juste valeur des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations, les flux de trésorerie estimatifs des nouvelles obligations engagées au cours de l'exercice ont été actualisés selon un taux d'actualisation ajusté de 4,96 % (2008 : 6,73 %) de manière à tenir compte des risques liés au crédit et de l'inflation. Le tableau suivant présente la variation des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations en 2009 et 2008 :

AU 31 DÉCEMBRE	2009	2008
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations provenant d'un ICI, au début de l'exercice	60 181 \$	57 954 \$
Variation nette des obligations pour l'exercice ⁽¹⁾	118 455	1 915
Obligations réglées au cours de l'exercice	(1 236)	(2 651)
Charge de désactualisation	8 905	2 963
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations provenant d'un ICI, à la fin de l'exercice	186 305 \$	60 181 \$

(1) La variation nette des obligations pour l'exercice inclut une augmentation de 86,6 millions \$ au deuxième trimestre de 2009, conformément à un changement d'estimation.

15 Capital-actions

A) AUTORISÉ

La Société est autorisée à émettre un nombre illimité d'actions ordinaires, un nombre illimité d'actions privilégiées de premier rang et un nombre illimité d'actions privilégiées de deuxième rang.

Le conseil d'administration est autorisé à émettre de telles actions privilégiées en une ou plusieurs séries et à déterminer, avant leur émission, le nombre d'actions de chaque série ainsi que les conditions s'y rattachant.

B) RÉGIMES D'OPTIONS SUR ACTIONS

Le tableau ci-dessous présente les principales caractéristiques des régimes d'options sur actions en vertu desquels des options sur actions étaient en cours au 31 décembre 2009 :

	RÉGIMES D'OPTIONS SUR ACTIONS DE 2009 ET 2007	RÉGIME D'OPTIONS SUR ACTIONS DE 2004
DATE D'OCTROI	Sixième jour de Bourse suivant la date de l'approbation par le conseil d'administration de la Société	Correspond à la date de l'approbation par le conseil d'administration de la Société
PRIX DE LEVÉE DES OPTIONS SUR ACTIONS	Le plus élevé des montants suivants : i) le prix de clôture moyen pour les 5 jours de Bourse précédant la date d'octroi et ii) le prix de clôture au jour de Bourse précédant immédiatement la date d'octroi	Prix de clôture au jour de Bourse précédant immédiatement la date d'octroi
ACQUISITION DES DROITS DES OPTIONS SUR ACTIONS	Acquisition graduelle des droits en trois tranches égales : deux ans, trois ans et quatre ans, respectivement, après la date d'octroi	Acquisition complète des droits deux ans après la date d'octroi
EXPIRATION DES OPTIONS SUR ACTIONS	Cinq ans après la date d'octroi	Six ans après la date d'octroi
AUTRES DISPOSITIONS	Dans le cas d'une cessation d'emploi, sauf en cas de décès ou si le titulaire d'options est admissible à la retraite, les options dont les droits n'ont pas été acquis sont immédiatement annulées et les options dont les droits sont acquis peuvent être levées au cours d'une période spécifique n'excédant pas 30 jours. En cas de décès ou de départ à la retraite autorisé par la Société, aucune modification n'est apportée aux options, que les droits soient acquis ou non	En cas de décès ou si le titulaire d'options est admissible à la retraite, l'acquisition des droits des options se poursuit conformément aux conditions du régime, mais la durée de l'option est restreinte à une période de 2 ans suivant un tel événement. Toutes les options sont immédiatement annulées en cas de cessation d'emploi dans toute autre circonstance

Le tableau ci-dessous présente les variations du nombre d'options en cours en 2009 et en 2008 :

	2009		2008	
	NOMBRE D'OPTIONS	PRIX DE LEVÉE MOYEN PONDÉRÉ (EN DOLLARS)	NOMBRE D'OPTIONS	PRIX DE LEVÉE MOYEN PONDÉRÉ (EN DOLLARS)
Options en cours au début de l'exercice	4 319 100	34,48 \$	4 036 670	26,92 \$
Octroyées ⁽¹⁾ ⁽²⁾	1 426 795	33,15 \$	1 382 500	46,20 \$
Levées ⁽³⁾	(538 393)	20,28 \$	(927 920)	18,07 \$
Annulées	(133 548)	35,94 \$	(172 150)	39,76 \$
Options en cours à la fin de l'exercice	5 073 954	35,57 \$	4 319 100	34,48 \$

(1) La juste valeur moyenne pondérée des options sur actions octroyées était de 9,21 \$ en 2009 (10,33 \$ en 2008).

(2) Le prix de levée de toutes les options octroyées en 2009 et en 2008 en vertu du régime d'options sur actions de 2007 était plus élevé que le prix de l'action à la date d'octroi. Le prix de levée de toutes les options octroyées en 2009 en vertu du régime d'options sur actions de 2009 était moins élevé que le prix de l'action à la date d'octroi.

(3) En 2009, le prix moyen pondéré de l'action de la Société lors de la levée des options s'élevait à 45,18 \$ (45,75 \$ en 2008).

15 Capital-actions (suite)

Le tableau suivant résume l'information relative aux options sur actions en cours et pouvant être levées au 31 décembre 2009.

FOURCHETTE DES PRIX DE LEVÉE	OPTIONS EN COURS					OPTIONS POUVANT ÊTRE LEVÉES	
	RÉGIME D'OPTIONS SUR ACTIONS	ANNÉE DE L'OCTROI	NOMBRE D'OPTIONS EN COURS	DURÉE RESTANTE MOYENNE PONDÉRÉE DES OPTIONS (EN MOIS)	PRIX DE LEVÉE MOYEN PONDÉRÉ (EN DOLLARS)	NOMBRE D'OPTIONS POUVANT ÊTRE LEVÉES	PRIX DE LEVÉE MOYEN PONDÉRÉ (EN DOLLARS)
16,66 \$	2004	2004	135 500	7	16,66 \$	135 500	16,66 \$
20,92 \$ à 24,33 \$	2004	2005	444 170	15	22,79 \$	444 170	22,79 \$
29,20 \$ à 32,50 \$	2004	2006	726 330	26	29,63 \$	726 330	29,63 \$
37,64 \$ à 42,36 \$	2007	2007	1 078 537	29	37,72 \$	349 750	37,72 \$
37,17 \$ à 55,10 \$	2007	2008	1 284 917	39	46,19 \$	–	– \$
31,59 \$	2007	2009	1 034 391	50	31,59 \$	–	– \$
37,53 \$	2009	2009	370 109	52	37,53 \$	–	– \$
			5 073 954	35	35,57 \$	1 655 750	28,44 \$

Au 31 décembre 2009, 1 629 891 options sur actions étaient toujours disponibles pour octrois futurs en vertu du régime d'options sur actions de 2009 (31 décembre 2008 : 1 037 800 options sur actions toujours disponibles en vertu du régime d'options sur actions de 2007), tandis que le nombre d'options sur actions toujours disponibles en vertu des régimes d'options sur actions de 2007 et 2004 était de zéro.

Le tableau suivant présente les hypothèses moyennes pondérées utilisées pour déterminer la charge de rémunération au titre du régime d'options sur actions en appliquant le modèle d'évaluation des options de Black et Scholes pour l'exercice terminé le 31 décembre :

	2009	2008
Taux d'intérêt sans risque	1,86 %	2,79 %
Volatilité prévue du cours de l'action	35,21 %	25,90 %
Durée prévue de l'option	4 ans	4 ans
Dividendes prévus	1,00 %	1,00 %

C) RÉGIME D'UNITÉS DE PARTICIPATION EN ACTIONS ET RÉGIME D'UNITÉS D'ACTIONS DIFFÉRÉES

En décembre 2009, le conseil d'administration a approuvé deux nouveaux régimes de rémunération à l'intention de certains dirigeants clés (les « participants » aux régimes). Par conséquent, le régime d'unités de participation en actions de 2009 et le régime d'unités d'actions différées de 2009 pour les dirigeants ont remplacé l'ancien régime d'unités de participation en actions et toutes les unités octroyées après décembre 2009 le seront en vertu des deux nouveaux régimes, sans que cela ait d'incidence sur les unités octroyées par le passé en vertu de l'ancien régime d'unités de participation en actions. Le tableau ci-après résume les modalités des nouveaux régimes :

15 Capital-actions (suite)

	RÉGIME D'UNITÉS DE PARTICIPATION EN ACTIONS DE 2009	RÉGIME D'UNITÉS D'ACTIONS DIFFÉRÉES DE 2009
DATE D'OCTROI	Date de l'approbation par le conseil d'administration de la Société	Date de l'approbation par le conseil d'administration de la Société
NOMBRE D'UNITÉS	Sous réserve de l'atteinte de certains objectifs de rendement, le nombre d'unités octroyées sera ajusté en fonction de la croissance cumulée annualisée sur trois ans du bénéfice par action, de manière à déterminer le nombre d'unités que tous les participants admissibles auront éventuellement le droit de recevoir	Déterminé à la date d'octroi, sans modifications ultérieures
ACQUISITION DES DROITS DES UNITÉS	Les droits des unités sont acquis en totalité à la fin de la troisième année civile suivant la date d'octroi	Les droits des unités sont acquis à raison de 20 % par année suivant la date d'octroi
MODALITÉS DE RACHAT	Les unités dont les droits sont acquis sont rachetables au gré du participant, contre espèces, par la Société, dans les 90 jours suivant la fin de la période d'acquisition des droits, ou converties en unités du régime d'unités d'actions différées dont les droits sont acquis	Les unités sont rachetables contre espèces par la Société dans les trois mois suivant le premier anniversaire de la cessation d'emploi du participant
PRIX DE RACHAT	Prix moyen de clôture par action à la Bourse de Toronto, pour la date d'acquisition des droits et les quatre jours de Bourse précédant cette date	Prix moyen de clôture par action à la Bourse de Toronto, à la date du premier anniversaire de la cessation d'emploi et au dernier jour de transaction à la Bourse de Toronto de chacune des 12 semaines précédant cette date
AUTRES DISPOSITIONS	En cas de décès ou d'admissibilité à la retraite du participant, les droits des unités sont acquis immédiatement	En cas de décès ou d'admissibilité à la retraite du participant, les droits des unités sont acquis immédiatement

L'ancien régime d'unités de participation en actions était assorti des mêmes modalités que le régime d'unités d'actions différées de 2009, à l'exception des modalités suivantes : sous certaines conditions, l'acquisition des droits peut être immédiate, et le participant peut se faire payer en espèces 50 % de l'octroi de l'exercice en cours.

La Société a octroyé 99 942 unités de participation en actions (juste valeur moyenne de 32,08 \$ l'unité) en 2009 et 48 751 unités de participation en actions (juste valeur moyenne de 46,29 \$ l'unité) en 2008, en vertu de l'ancien régime d'unités de participation en actions. Aucune unité n'a été octroyée en 2009 en vertu du régime d'unités de participation en actions de 2009 ou du régime d'unités d'actions différées de 2009.

La Société a un arrangement financier avec une institution financière de première catégorie afin de réduire le risque de variabilité des droits des unités découlant de la fluctuation du prix de ses actions. Cet arrangement financier comprend un instrument financier, lequel fluctue selon le cours de l'action de la Société, qui doit être classé comme étant détenu à des fins de transaction. Par conséquent, il est comptabilisé à la juste valeur dans le bilan consolidé sous la rubrique « Comptes clients et autres débiteurs », alors que le passif relatif aux unités de participation en actions, du même montant, est comptabilisé sous la rubrique « Comptes fournisseurs et autres créditeurs ». Tout gain ou toute perte provenant de la réévaluation de l'instrument financier contrebalance toute perte ou tout gain provenant de la réévaluation à la juste valeur du passif relatif aux unités de participation en actions. L'arrangement financier est ajusté au besoin pour refléter les nouveaux octrois et/ou le règlement d'unités de participation. La charge de rémunération, déduction faite d'une perte/d'un gain de compensation non réalisé(e) de 12,2 millions \$ provenant de la réévaluation de l'arrangement financier/du passif relatif aux unités de participation en actions en 2009 (2008 : gain/perte de compensation non réalisé(e) de 7,5 millions \$ provenant de la réévaluation de l'arrangement financier/du passif relatif aux unités de participation en actions), s'élevait à 1,7 million \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009 (2008 : 5,7 millions \$) dans le cadre de ce régime.

15 Capital-actions (suite)**D) RACHAT D'ACTIONS**

En mai 2009, le conseil d'administration a autorisé le renouvellement du programme d'offre publique de rachat d'actions dans le cours normal des activités en vue de racheter pour annulation, sur le marché libre, un nombre maximal de 3,0 millions (2008 : 10,6 millions) d'actions ordinaires pour une période d'un an. Le renouvellement du programme d'offre publique de rachat dans le cours normal des activités de la Société doit être approuvé tous les ans par le conseil d'administration et la Bourse de Toronto. Les rachats d'actions pour 2009 et 2008 sont les suivants :

	2009	2008
Rachetées et annulées :		
Tranche attribuée au capital-actions	1 419 \$	2 383 \$
Tranche attribuée aux bénéfices non répartis	22 689	44 813
	24 108 \$	47 196 \$
Nombre d'actions rachetées et annulées	538 800	933 100
Prix de rachat moyen par action (\$)	44,74 \$	50,58 \$

E) NOMBRE MOYEN PONDÉRÉ D'ACTIONS EN CIRCULATION — DE BASE ET DILUÉ

Le nombre moyen pondéré d'actions en circulation en 2009 et en 2008 aux fins du calcul du bénéfice de base et dilué par action se présente comme suit :

AU 31 DÉCEMBRE (EN MILLIERS)	2009	2008
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation — de base	151 042	150 925
Effet dilutif des options sur actions	950	1 340
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation — dilué	151 992	152 265

En 2009, 1 287 917 options sur actions en cours ont été exclues du calcul du bénéfice dilué par action étant donné qu'elles étaient antidilutives (1 312 000 options sur actions en cours en 2008).

16 Cumul des autres éléments du résultat étendu

Le tableau suivant présente les soldes des éléments du cumul des autres éléments du résultat étendu au 31 décembre :

	2009	2008
Écarts de conversion cumulés de devises ayant trait aux établissements étrangers autonomes	(9 292) \$	10 698 \$
Perte nette non réalisée sur les actifs financiers disponibles à la vente — cumulatif	(1 895)	(13 651)
Perte nette non réalisée sur les instruments financiers dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie — cumulatif	(12 119)	(98 514)
Cumul des autres éléments du résultat étendu	(23 306) \$	(101 467) \$

En 2009 et en 2008, aucun montant n'a été reclassé en résultat net pour l'écart de conversion cumulé de devises ayant trait aux établissements étrangers autonomes. En 2009, aucun montant n'a été reclassé en résultat net pour la perte nette non réalisée cumulée sur les actifs financiers disponibles à la vente (2008 : perte de 0,1 million \$). Pour les instruments financiers dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie, tout montant du cumul des autres éléments du résultat étendu reclassé en résultat net compense le gain ou la perte constaté(e) en résultat net sur les éléments couverts sous-jacents, puisque les couvertures de flux de trésorerie de la Société sont hautement efficaces. La Société prévoit qu'un montant d'environ 5,3 millions \$ de la perte nette non réalisée cumulée sur le solde des instruments financiers dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie au 31 décembre 2009 sera reclassé en résultat net au cours des 12 prochains mois, compensant les gains non réalisés sur les éléments couverts sous-jacents concernés.

Le rapprochement de la perte nette non réalisée cumulée sur les instruments financiers dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie se détaille comme suit :

	2009	2008
Solde au début de l'exercice	(98 514) \$	(29 025) \$
Augmentation (diminution) nette de la juste valeur des instruments financiers dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie	50 408	(130 822)
Reclassement de la perte dans le résultat net pour contrebalancer l'incidence des éléments couverts sous-jacents	35 987	61 333
Solde à la fin de l'exercice	(12 119) \$	(98 514) \$

17 Intérêts et taxes sur le capital

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE	2009			2008		
	PROVENANT DES ICI	PROVENANT DES AUTRES ACTIVITÉS	TOTAL	PROVENANT DES ICI	PROVENANT DES AUTRES ACTIVITÉS	TOTAL
Revenus d'intérêts	(11 574) \$	(5 011) \$	(16 585) \$	(3 730) \$	(26 007) \$	(29 737) \$
Intérêts sur la dette à long terme :						
Avec recours	–	18 979	18 979	–	8 250	8 250
Sans recours	127 342	–	127 342	105 171	444	105 615
Taxes sur le capital et autres	(3 511)	2 013	(1 498)	6 708	3 635	10 343
Intérêts (revenus) et taxes sur le capital	112 257 \$	15 981 \$	128 238 \$	108 149 \$	(13 678) \$	94 471 \$

18 Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie

A) VARIATION NETTE DES SOLDES HORS TRÉSORERIE DU FONDS DE ROULEMENT

Le tableau suivant correspond aux éléments inclus dans la variation nette des soldes hors trésorerie du fonds de roulement liés à l'exploitation et présentés à l'état des flux de trésorerie pour l'exercice terminé le 31 décembre :

	2009	2008
Diminution (augmentation) des comptes clients et autres débiteurs	185 266 \$	(118 135) \$
Diminution (augmentation) des contrats en cours	186 346	(48 261)
Augmentation (diminution) des comptes fournisseurs et autres créditeurs	(526 251)	11 930
Augmentation (diminution) des acomptes reçus sur contrats	(72 119)	132 243
Diminution des revenus reportés	(20 800)	(120 824)
Variation nette des soldes hors trésorerie du fonds de roulement	(247 558) \$	(143 047) \$

B) INTÉRÊTS PAYÉS ET IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES PAYÉS

Le tableau suivant présente les intérêts payés et les impôts sur les bénéfices payés pour l'exercice terminé le 31 décembre :

	2009	2008
Intérêts payés :		
Provenant des ICI	109 551 \$	91 570 \$
Provenant des autres activités	10 033	10 112
	119 584 \$	101 682 \$
Impôts sur les bénéfices payés	30 285 \$	186 497 \$

19 Impôts sur les bénéfices

La charge d'impôts de SNC-Lavalin comprenait les éléments suivants :

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE	2009	2008
Charge d'impôts exigibles	19 005 \$	104 203 \$
Charge (économie) d'impôts futurs	89 136	(19 089)
Charge d'impôts	108 141 \$	85 114 \$

Le tableau suivant présente le rapprochement entre la charge d'impôts calculée selon les taux canadiens prévus par la loi et le taux d'imposition effectif aux états consolidés des résultats de SNC-Lavalin :

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE	2009		2008	
	MONTANT	%	MONTANT	%
Impôts sur les bénéfices selon les taux canadiens prévus par la loi	145 796 \$	30,6	124 631 \$	30,9
Augmentation (diminution) provenant de :				
Incidence des écarts entre les taux d'imposition étrangers et les taux canadiens	(32 760)	(6,9)	(25 180)	(6,2)
Frais non déductibles aux fins de l'impôt	7 642	1,6	6 257	1,5
Quote-part de l'économie d'impôts futurs constatée par l'Autoroute 407	(4 260)	(0,9)	(10 169)	(2,5)
Revenu non imposable provenant de certains ICI comptabilisés à la valeur de consolidation ou à la valeur d'acquisition	(2 183)	(0,4)	(1 519)	(0,4)
Autres	(6 094)	(1,3)	(8 906)	(2,2)
Charge d'impôts au taux d'imposition effectif	108 141 \$	22,7	85 114 \$	21,1

Le tableau suivant présente i) les écarts temporaires entre la valeur fiscale des actifs et des passifs et leur valeur comptable inscrite dans les états financiers, et ii) les reports de pertes fiscales qui donnent lieu à des actifs d'impôts futurs présentés dans le bilan de la Société :

AU 31 DÉCEMBRE	2009	2008
Écarts temporaires découlant de :		
Retenues sur contrats avec des clients	(1 410) \$	(6 382) \$
Contrats en cours	(12 056)	(18 071)
Retenues sur contrats avec des fournisseurs	15 777	28 750
Passif de rémunération des employés	7 612	7 428
Autres passifs	14 652	68 285
Immobilisations corporelles et écart d'acquisition	(30 297)	(26 187)
ICI comptabilisés à la valeur de consolidation ou à la valeur d'acquisition	(12 854)	(6 061)
Régimes de retraite et autres avantages complémentaires de retraite	7 529	7 681
Cumul des autres éléments du résultat étendu provenant des couvertures de flux de trésorerie	4 279	29 054
Autres	3 288	(1 258)
Report de pertes fiscales	91 629	118 882
Actif d'impôts futurs, net	88 149 \$	202 121 \$
Présenté dans le bilan comme suit :		
Actif d'impôts futurs — à court terme	112 557 \$	121 026 \$
Actif d'impôts futurs — à long terme	— \$	81 095 \$
Passif d'impôts futurs — à long terme	24 408 \$	— \$

Au 31 décembre 2009, SNC-Lavalin disposait de 310,2 millions \$ de pertes autres qu'en capital reportées qui expireront par tranches diverses entre 2010 et 2029. Un actif d'impôts futurs de 91,6 millions \$ a été comptabilisé sur 293,0 millions \$ de ces pertes.

20 Instruments financiers

A) CLASSEMENT ET JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Les tableaux suivants présentent la valeur comptable des actifs financiers détenus par SNC-Lavalin au 31 décembre par catégorie et classement, ainsi que la juste valeur correspondante, lorsqu'elle est disponible :

AU 31 DÉCEMBRE	2009					
	VALEUR COMPTABLE DES ACTIFS FINANCIERS PAR CATÉGORIE					
	DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTION	DISPONIBLES À LA VENTE	PRÊTS ET CRÉANCES	DÉRIVÉS UTILISÉS COMME COUVERTURES DE FLUX DE TRÉSORERIE	TOTAL	JUSTE VALEUR
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 218 225 \$	– \$	– \$	– \$	1 218 225 \$	1 218 225 \$
Encaisse affectée	68 185	–	–	–	68 185	68 185
Comptes clients et autres débiteurs :						
Actif lié à l'arrangement du régime d'unités de participation en actions	47 766	–	–	–	47 766	47 766
Instruments financiers dérivés	–	–	–	26 448	26 448	26 448
Autres actifs financiers	–	–	1 273 267	–	1 273 267	1 273 267
ICI comptabilisés à la valeur d'acquisition :						
À la juste valeur	–	47 786	–	–	47 786	47 786
Au coût ⁽¹⁾	–	227 057	–	–	227 057	Voir ⁽¹⁾
Autres actifs à long terme :						
Encaisse affectée	39 009	–	–	–	39 009	39 009
Autres :						
À la juste valeur	17 066	9 892	–	3 759	30 717	30 717
Au coût / coût amorti ⁽¹⁾	–	3 923	46 285	–	50 208	Voir ⁽¹⁾
Total	1 390 251 \$	288 658 \$	1 319 552 \$	30 207 \$	3 028 668 \$	

(1) Les actifs financiers disponibles à la vente représentent des instruments de capitaux propres qui n'ont pas de prix coté sur un marché actif, alors que les 46,3 millions \$ présentés à titre de prêts et créances au 31 décembre 2009 constituent une estimation raisonnable de leur juste valeur.

20 Instruments financiers (suite)

AU 31 DÉCEMBRE	2008					
	VALEUR COMPTABLE DES ACTIFS FINANCIERS PAR CATÉGORIE					
	DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTION	DISPONIBLES À LA VENTE	PRÊTS ET CRÉANCES	DÉRIVÉS UTILISÉS COMME COUVERTURES DE FLUX DE TRÉSORERIE	TOTAL	JUSTE VALEUR
Trésorerie et équivalents de trésorerie	988 236 \$	– \$	– \$	– \$	988 236 \$	988 236 \$
Encaisse affectée	59 997	–	–	–	59 997	59 997
Comptes clients et autres débiteurs :						
Actif lié à l'arrangement du régime d'unités de participation en actions	31 305	–	–	–	31 305	31 305
Instruments financiers dérivés	–	–	–	26 334	26 334	26 334
Autres actifs financiers	–	–	1 505 233	–	1 505 233	1 505 233
ICI comptabilisés à la valeur d'acquisition :						
À la juste valeur	–	38 316	–	–	38 316	38 316
Au coût ⁽¹⁾	–	194 643	–	–	194 643	Voir ⁽¹⁾
Autres actifs à long terme :						
Encaisse affectée	43 186	–	–	–	43 186	43 186
Autres :						
À la juste valeur	15 431	7 932	–	–	23 363	23 363
Au coût / coût amorti ⁽¹⁾	–	4 423	6 504	–	10 927	Voir ⁽¹⁾
Total	1 138 155 \$	245 314 \$	1 511 737 \$	26 334 \$	2 921 540 \$	

(1) Les actifs financiers disponibles à la vente représentent des instruments de capitaux propres qui n'ont pas de prix coté sur un marché actif, alors que les 6,5 millions \$ présentés à titre de prêts et créances au 31 décembre 2008 constituent une estimation raisonnable de leur juste valeur.

20 Instruments financiers (suite)

Les tableaux suivants présentent la valeur comptable des passifs financiers détenus par SNC-Lavalin au 31 décembre par catégorie et classement, ainsi que la juste valeur correspondante, lorsqu'elle est disponible :

AU 31 DÉCEMBRE	2009				
	VALEUR COMPTABLE DES PASSIFS FINANCIERS PAR CATÉGORIE				
	DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTION	DÉRIVÉS UTILISÉS COMME COUVERTURES DE FLUX DE TRÉSORERIE	AUTRES PASSIFS FINANCIERS	TOTAL	JUSTE VALEUR
Comptes fournisseurs et autres créditeurs :					
Instruments financiers dérivés	– \$	10 472 \$	– \$	10 472 \$	10 472 \$
Autres passifs financiers	–	–	1 569 805	1 569 805	1 569 805
Acomptes reçus sur contrats	–	–	397 329	397 329	397 329
Dette à long terme ⁽¹⁾ :					
Avec recours	–	–	452 922	452 922	481 005
Sans recours provenant des ICI	30 000	–	2 114 668	2 144 668	2 279 647
Autres passifs à long terme	–	–	1 742	1 742	1 742
Total	30 000 \$	10 472 \$	4 536 466 \$	4 576 938 \$	

AU 31 DÉCEMBRE	2008				
	VALEUR COMPTABLE DES PASSIFS FINANCIERS PAR CATÉGORIE				
	DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTION	DÉRIVÉS UTILISÉS COMME COUVERTURES DE FLUX DE TRÉSORERIE	AUTRES PASSIFS FINANCIERS	TOTAL	JUSTE VALEUR
Comptes fournisseurs et autres créditeurs :					
Instruments financiers dérivés	– \$	107 591 \$	– \$	107 591 \$	107 591 \$
Autres passifs financiers	–	–	2 042 676	2 042 676	2 042 676
Acomptes reçus sur contrats	–	–	473 199	473 199	473 199
Dette à long terme ⁽¹⁾ :					
Avec recours	–	–	104 709	104 709	107 804
Sans recours provenant des ICI	14 082	–	1 994 985	2 009 067	1 950 773
Autres passifs à long terme	–	–	7 725	7 725	7 725
Total	14 082 \$	107 591 \$	4 623 294 \$	4 744 967 \$	

(1) La juste valeur de la dette à long terme classée dans la catégorie « autres passifs financiers » a été déterminée en utilisant les cotations publiques ou la méthode de la valeur actualisée des flux de trésorerie, conformément aux arrangements de financement en cours. Les taux d'actualisation utilisés correspondent aux taux courants du marché offerts à SNC-Lavalin ou aux ICI, selon l'entité qui a émis l'instrument d'emprunt, pour des emprunts de durée et de conditions semblables.

20 Instruments financiers (suite)

JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Le choix de la méthode d'évaluation des instruments financiers de la Société comptabilisés à la juste valeur se fait en fonction de la hiérarchie suivante :

NIVEAU	FONDEMENT DE LA DÉTERMINATION DE LA JUSTE VALEUR	INSTRUMENTS FINANCIERS
Niveau 1	Prix cotés sur un marché actif pour des actifs ou des passifs identiques	Investissements en capitaux propres disponibles à la vente comptabilisés à la juste valeur
Niveau 2	Données autres que les prix cotés décrits pour le niveau 1, observables directement ou indirectement, pour l'actif ou le passif	Trésorerie et équivalents de trésorerie, encaisse affectée, dérivés utilisés comme couvertures des flux de trésorerie, ainsi que l'actif lié à l'arrangement du régime d'unités de participation en actions (présenté dans les comptes clients et autres débiteurs) et la dette à long terme sans recours provenant des ICI qui a dû être classée comme étant détenue à des fins de transaction
Niveau 3	Données sur le passif ou l'actif non fondées sur des données de marché observables	Quote-part de 17,1 millions \$ des billets à long terme détenus par l'Autoroute 407 (31 décembre 2008 : 15,4 millions \$), incluse dans les autres actifs à long terme

B) NATURE ET PORTÉE DES RISQUES DÉCOULANT DE L'UTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES CORRESPONDANTS

NATURE DU RISQUE	DESCRIPTION
Risque de crédit	Risque pour SNC-Lavalin de subir une perte financière dans l'éventualité où l'autre partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations. L'exposition maximale au risque de crédit pour SNC-Lavalin à la fin d'une période donnée correspond généralement à la valeur comptable des actifs financiers exposés à ce type de risque
Risque de liquidité	Possibilité que SNC-Lavalin éprouve des difficultés à honorer les engagements liés à ses passifs financiers
Risque de marché	Variabilité de la juste valeur ou des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier causée par une variation des prix du marché, tels que les taux de change, les taux d'intérêt et le prix des instruments de capitaux propres

RISQUE DE CRÉDIT

Pour SNC-Lavalin, le risque de crédit découle des éléments suivants :

- La trésorerie et les équivalents de trésorerie, ainsi que l'encaisse affectée, qui sont investis dans des instruments financiers liquides et de première catégorie, selon la politique d'investissement de SNC-Lavalin.
- Les instruments financiers dérivés utilisés à des fins de couverture dont la juste valeur est favorable et l'actif lié à l'arrangement du régime d'unités de participation en actions, qui comportent un élément inhérent de risque de crédit dans l'éventualité du non-respect des obligations de la contrepartie. Ce risque de crédit est réduit en concluant de tels contrats avec des institutions financières de première catégorie, dont il est prévu qu'elles respecteront de façon satisfaisante leurs obligations selon les contrats.
- Les comptes clients et autres débiteurs, tel qu'il est expliqué à la note 8. Un client donné peut représenter une part importante des revenus consolidés de SNC-Lavalin au cours d'un exercice donné en raison de la taille d'un projet particulier et de l'avancement du projet. Par contre, l'exposition au risque de crédit est généralement limitée, compte tenu du grand nombre de clients de SNC-Lavalin et de la diversité de leurs secteurs d'activité et de leurs secteurs géographiques. De plus, SNC-Lavalin s'emploie à mettre en place des ententes visant à générer des flux de trésorerie positifs pour ses projets afin de réduire le risque de crédit sous-jacent.

L'objectif de la Société consiste à réduire son risque de crédit en s'assurant de recouvrer ses comptes clients et autres débiteurs en temps opportun. La Société fait appel à l'attribution d'intérêts imputés pour inciter les directeurs de projet à recouvrer

20 Instruments financiers (suite)

les comptes clients et autres débiteurs, puisque les soldes non recouvrés donnent lieu à un coût interne pour les projets en question et ont, par conséquent, un effet sur la rentabilité des projets, qui est utilisée pour déterminer la rémunération des dirigeants, et du secteur d'exploitation concerné.

- iv) Certains actifs financiers inclus dans les « Autres actifs à long terme », autres que les instruments de capitaux propres classés comme étant disponibles à la vente.
- v) Les garanties financières pour le projet Ambatovy, décrites à la note 4C.

RISQUE DE LIQUIDITÉ

SNC-Lavalin surveille sur une base continue le risque de liquidité découlant des instruments financiers en veillant à disposer de ressources suffisantes pour respecter ses obligations.

Dans le cadre de son analyse de la liquidité, la Société calcule un montant de liquidités discrétionnaires, qui représente le montant de trésorerie et d'équivalents de trésorerie non affecté à des activités ni à des investissements dans le secteur ICI. De plus, SNC-Lavalin dispose, au besoin, de marges de crédit consenties par des banques.

Le bilan consolidé de SNC-Lavalin inclut environ 2 689,4 millions \$ au 31 décembre 2009 (31 décembre 2008 : 2 217,6 millions \$) de passifs provenant des ICI qui sont comptabilisés selon la méthode de la consolidation intégrale ou selon la méthode de la consolidation proportionnelle, tel qu'il est indiqué à la note 4. Ces passifs, qui sont sans recours pour la Société, doivent être remboursés par les ICI et sont garantis par les actifs respectifs des concessions, y compris 203,7 millions \$ d'actifs financiers au 31 décembre 2009 (31 décembre 2008 : 170,5 millions \$), et par les actions ou les parts de SNC-Lavalin dans de tels investissements dans des concessions. Ainsi, la valeur comptable actuellement à risque pour SNC-Lavalin, dans l'hypothèse où ses ICI comptabilisés selon la méthode de consolidation intégrale ou selon la méthode de consolidation proportionnelle ne pourraient respecter leurs obligations, correspond à la valeur comptable du montant investi dans ces entités, qui totalisait 250,9 millions \$ au 31 décembre 2009 (31 décembre 2008 : 204,2 millions \$).

Les paiements de capital futurs sur la dette à long terme de SNC-Lavalin sont présentés à la note 13.

RISQUE DE MARCHÉ

I) RISQUE DE CHANGE

Le risque de change de SNC-Lavalin provient d'arrangements en devises autres que sa devise de présentation et de l'actif net de ses établissements étrangers.

La Société gère le risque de change en faisant coïncider, dans la mesure du possible, les encaissements dans une devise étrangère et les décaissements dans la même devise, pour chaque projet qui génère un revenu pour lequel interviennent des devises étrangères. Des instruments financiers dérivés conclus avec des banques (c'est-à-dire des contrats de change à terme) sont également utilisés pour couvrir les flux de trésorerie en devises étrangères.

Le tableau suivant indique les principaux contrats de change à terme en cours en vertu desquels SNC-Lavalin s'est engagée à acheter ou à vendre des devises étrangères :

AU 31 DÉCEMBRE 2009			AU 31 DÉCEMBRE 2008		
ACHAT	VENTE	ÉCHÉANCE	ACHAT	VENTE	ÉCHÉANCE
290 643 \$ CA	264 634 \$ US	2010-2013	680 248 \$ CA	611 038 \$ US	2009-2013
368 559 \$ CA	241 171 €	2010-2013	391 723 \$ CA	256 745 €	2009-2013
27 787 \$ US	29 499 \$ CA	2010-2011	126 874 \$ US	147 348 \$ CA	2009-2010
50 924 \$ US	37 474 €	2010	147 024 \$ US	108 785 €	2009-2010
23 639 €	32 777 \$ US	2010	46 363 €	61 671 \$ US	2009-2010
19 304 €	29 112 \$ CA	2010-2012	73 108 €	120 341 \$ CA	2009-2011

Au 31 décembre 2009, les contrats de change à terme utilisés par la Société à des fins de couverture avaient une juste valeur nette favorable de 16,0 millions \$ (31 décembre 2008 : valeur défavorable de 81,3 millions \$). Les principaux contrats de change à terme qui étaient en cours à cette date étaient utilisés soit pour acheter, soit pour vendre des devises étrangères en échange de dollars canadiens, ou étaient utilisés soit pour acheter, soit pour vendre des dollars américains en échange d'euros.

20 Instruments financiers (suite)

ANALYSE DE SENSIBILITÉ

VARIATION DES TAUX DE CHANGE ⁽¹⁾	ESTIMATION DE L'INCIDENCE SUR LE CUMUL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT ÉTENDU ⁽²⁾
Appréciation de 10 % du dollar canadien pour tous les contrats de change à terme faisant intervenir des dollars canadiens, combinée à une appréciation de 10 % du dollar américain pour tous les contrats de change à terme faisant intervenir des dollars américains en échange d'euros	Le montant positif du « Cumul des autres éléments du résultat étendu » se serait établi à 0,9 million \$, contre le montant négatif de 23,3 millions \$ déclarés au 31 décembre 2009
Diminution de 10 % du dollar canadien pour tous les contrats de change à terme faisant intervenir des dollars canadiens, combinée à une diminution de 10 % du dollar américain pour tous les contrats de change à terme faisant intervenir des dollars américains en échange d'euros	Le montant négatif du « Cumul des autres éléments du résultat étendu » se serait établi à 47,5 millions \$, contre le montant négatif de 23,3 millions \$ déclarés au 31 décembre 2009

(1) Dans l'hypothèse où toutes les autres variables seraient demeurées inchangées.

(2) Sans incidence importante sur le bénéfice net de la Société, puisque tous les contrats de change à terme conclus par la Société le sont à des fins de couverture, et que les relations de couverture sont hautement efficaces.

Les investissements dans des établissements étrangers autonomes ne sont habituellement pas couverts contre la fluctuation des devises étrangères. Les gains ou pertes de change relatifs à l'investissement net en capitaux propres dans ces établissements sont inclus dans l'avoir des actionnaires sous la rubrique « Cumul des autres éléments du résultat étendu », dans la catégorie « Écarts de conversion cumulés de devises ayant trait aux établissements étrangers autonomes ».

II) RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

La trésorerie et les équivalents de trésorerie, ainsi que l'encaisse affectée, impliquent généralement un risque de taux d'intérêt limité en raison de leur nature à court terme.

DETTE À LONG TERME SANS RECOURS PROVENANT DES ICI

Contrairement aux activités des secteurs Services, Ensembles et Opérations et maintenance, les ICI sont souvent à prédominance de capital. Cela s'explique par la propriété d'actifs d'infrastructure principalement financés au moyen d'emprunts de projet sans recours au crédit général de la Société. Ces investissements réduisent généralement leur exposition au risque de taux d'intérêt en concluant des ententes de financement à taux fixe ou en couvrant la variabilité des taux d'intérêt à l'aide d'instruments financiers dérivés. Des taux d'intérêt fixes procurent aux ICI une stabilité et une prévisibilité de leurs décaissements liés à leurs activités de financement, qui sont habituellement structurés pour correspondre au calendrier prévu de leurs encaissements. Par conséquent, les fluctuations des taux d'intérêt n'ont pas d'incidence importante sur le bénéfice net consolidé de SNC-Lavalin.

DETTE À LONG TERME AVEC RECOURS PROVENANT DES AUTRES ACTIVITÉS

La dette à long terme avec recours de SNC-Lavalin porte intérêt à taux fixe et est évaluée au coût après amortissement. Par conséquent, le bénéfice net de la Société n'est pas exposé aux fluctuations des taux d'intérêt à l'égard de ces passifs financiers.

III) RISQUE LIÉ AU PRIX DES INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES

Au 31 décembre 2009, SNC-Lavalin détenait des investissements en capitaux propres classés comme « disponibles à la vente » qui ont un prix coté sur un marché actif totalisant 47,8 millions \$ (31 décembre 2008 : 38,3 millions \$), inclus dans les « ICI comptabilisés à la valeur de consolidation ou à la valeur d'acquisition », et 9,9 millions \$ (31 décembre 2008 : 7,9 millions \$) inclus dans les « Autres actifs à long terme ». La variation cumulative de la juste valeur de ces investissements est comptabilisée dans le « Cumul des autres éléments du résultat étendu » (note 16) jusqu'à ce que ces investissements soient cédés ou qu'une perte de valeur durable soit constatée.

De plus, SNC-Lavalin réduit le risque lié au régime d'unités de participation en actions, découlant de la fluctuation du prix de ses actions, au moyen de l'arrangement financier avec une institution financière de première catégorie, décrit à la note 15C.

C) LETTRES DE CRÉDIT

Dans certains cas, SNC-Lavalin fournit des lettres de crédit bancaire afin de garantir l'exécution de ses engagements contractuels, dont des garanties de bonne exécution, des paiements anticipés, des retenues contractuelles et des cautions de soumission. Certaines lettres de crédit sont réduites selon l'avancement des projets. Au 31 décembre 2009, SNC-Lavalin avait 1 652,1 millions \$ (31 décembre 2008 : 1 909,3 millions \$) de lettres de crédit en circulation.

21 Gestion de capital

L'objectif principal de SNC-Lavalin en ce qui a trait à la gestion de son capital est de maintenir un équilibre entre i) avoir suffisamment de capital pour financer sa position de trésorerie nette, et maintenir des lignes de crédit bancaire satisfaisantes et sa capacité d'absorber les risques nets conservés liés aux projets, et ii) maximiser le rendement de l'avoir moyen des actionnaires.

Maintenir un capital suffisant et l'accès à des lignes de crédit bancaire satisfaisantes est un élément clé des activités de la Société, puisque cela démontre la solidité financière de la Société ainsi que sa capacité à s'acquitter de ses obligations de bonne exécution sur de nombreux projets, et permet à la Société de fournir des lettres de crédit en garantie pour satisfaire à ses obligations contractuelles. Maintenir un capital suffisant est également un indicateur financier clé qui permet à la Société de maintenir sa cote d'investissement de première qualité, ce qui lui donne, entre autres, accès à des arrangements de financement à un coût compétitif.

La Société définit son capital comme étant l'avoir des actionnaires, excluant le cumul des autres éléments du résultat étendu, auquel elle ajoute sa dette avec recours. La Société exclut le cumul des autres éléments du résultat étendu de sa définition de capital, puisque cette composante découle principalement du traitement comptable des couvertures de flux de trésorerie et ne reflète pas la méthode utilisée par la Société pour évaluer la gestion de son risque de change. Ainsi, le cumul des autres éléments du résultat étendu ne reflète pas la situation financière de la Société.

La Société ne tient pas compte de la dette sans recours lorsqu'elle effectue le suivi de son capital, car une telle dette découle de la consolidation intégrale ou de la consolidation proportionnelle de certains ICI qu'elle détient. Ainsi, les bailleurs de fonds d'une telle dette n'ont pas recours au crédit général de la Société, mais plutôt à des actifs précis des ICI qu'ils financent. L'investissement de la Société dans ses ICI peut toutefois être à risque si de tels investissements ne pouvaient rembourser leur dette à long terme sans recours.

L'objectif de la Société demeure de maintenir un ratio d'endettement avec recours sur capital en deçà de 30:70. Le ratio d'endettement avec recours sur capital total, tel qu'il est calculé par la Société, était le suivant :

AU 31 DÉCEMBRE	2009	2008
Dette avec recours	452 922 \$	104 709 \$
Avoir des actionnaires	1 434 692 \$	1 089 153 \$
Plus : Cumul des autres éléments du résultat étendu	23 306	101 467
Plus : Dette avec recours	452 922	104 709
Capital	1 910 920 \$	1 295 329 \$
Ratio d'endettement avec recours sur capital total	24:76	8:92

De manière générale, lorsqu'elle gère son capital, la Société rachète ses actions ordinaires en vertu de l'offre publique de rachat dans le cours normal de ses activités, principalement pour compenser l'effet dilutif de l'émission d'actions dans le cadre de ses régimes d'options sur actions. De plus, la Société a versé des dividendes trimestriels sans interruption depuis 20 ans et cherche à augmenter son dividende payé par action sur une base annuelle, ce qu'elle a accompli au cours des 9 dernières années.

En 2009, la Société a respecté toutes les clauses restrictives liées à ses débentures et à ses marges de crédit bancaire.

22 Régimes de retraite et autres avantages complémentaires de retraite

A) RÉGIMES DE RETRAITE

SNC-Lavalin a des régimes de retraite à cotisations déterminées, pour lesquels les cotisations sont comptabilisées comme une charge dans l'exercice où elles sont engagées, totalisant 53,7 millions \$ en 2009 (2008 : 42,6 millions \$).

SNC-Lavalin a également un certain nombre de régimes de retraite à prestations déterminées, qui ne sont pas offerts aux nouveaux employés et qui procurent des prestations de retraite calculées en fonction du nombre d'années de service et des salaires de fin de carrière. Pour chacun de ces régimes, une évaluation actuarielle est effectuée au moins tous les trois ans. Pour les deux principaux régimes de retraite, les évaluations actuarielles les plus récentes ont été préparées le 31 décembre 2006 et le 30 juin 2009, cette dernière correspondant à la date de cessation de l'un des régimes de retraite de SNC-Lavalin. La date de mesure des obligations au titre des prestations constituées et des actifs des régimes mentionnés ci-dessus est le 31 décembre de chaque année.

Le montant total en espèces payé par SNC-Lavalin pour ses régimes de retraite, qui représente les cotisations aux régimes de retraite à prestations déterminées et à cotisations déterminées, a été de 63,6 millions \$ en 2009 (2008 : 52,0 millions \$).

Le tableau suivant présente la variation dans les obligations au titre des prestations constituées et les actifs des régimes de retraite, de même que la situation de capitalisation des régimes de retraite à prestations déterminées de SNC-Lavalin :

AU 31 DÉCEMBRE	2009	2008
Variation dans les obligations de retraite au titre des prestations constituées :		
Obligations de retraite au titre des prestations constituées au début de l'exercice	174 920 \$	177 811 \$
Coût des services rendus	1 486	3 134
Intérêts débiteurs	7 951	9 001
Prestations versées	(9 604)	(9 940)
Pertes actuarielles	105	1 519
Règlement de régime	(27 738)	(12 774)
Autres	3 506	6 169
Obligations de retraite au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice	150 626 \$	174 920 \$
Variation dans les actifs des régimes de retraite :		
Juste valeur des actifs des régimes de retraite au début de l'exercice	130 419 \$	149 110 \$
Rendement (perte) réel(le) des actifs des régimes	12 276	(4 575)
Prestations versées	(9 604)	(9 940)
Cotisations de l'employeur	9 971	9 389
Règlement de régime	(28 153)	(13 720)
Autres	129	155
Juste valeur des actifs des régimes de retraite à la fin de l'exercice	115 038 \$	130 419 \$
Situation de capitalisation :		
Déficit des régimes de retraite à la fin de l'exercice	(35 588) \$	(44 501) \$
Perte actuarielle nette non amortie	15 643	27 854
Passif net au titre des prestations constituées	(19 945) \$	(16 647) \$

22 Régimes de retraite et autres avantages complémentaires de retraite (suite)

Le tableau suivant présente de l'information détaillée sur la situation de capitalisation des régimes de retraite à prestations déterminées de SNC-Lavalin :

AU 31 DÉCEMBRE	2009			2008		
	OBLIGATIONS DE RETRAITE AU TITRE DES PRESTATIONS CONSTITUÉES	ACTIFS DES RÉGIMES DE RETRAITE	SURPLUS (DÉFICIT) DES RÉGIMES DE RETRAITE	OBLIGATIONS DE RETRAITE AU TITRE DES PRESTATIONS CONSTITUÉES	ACTIFS DES RÉGIMES DE RETRAITE	SURPLUS (DÉFICIT) DES RÉGIMES DE RETRAITE
Régimes de retraite pour lesquels les actifs du régime excèdent les obligations au titre des prestations constituées	33 922 \$	34 512 \$	590 \$	6 625 \$	7 012 \$	387 \$
Régimes de retraite pour lesquels les obligations au titre des prestations constituées excèdent les actifs du régime	116 704	80 526	(36 178)	168 295	123 407	(44 888)
Total	150 626 \$	115 038 \$	(35 588) \$	174 920 \$	130 419 \$	(44 501) \$

Le tableau suivant présente la répartition des actifs des régimes de retraite à prestations déterminées de SNC-Lavalin :

AU 31 DÉCEMBRE	2009	2008
Catégorie d'actif		
Titres de capitaux propres	43 %	32 %
Titres de créance	57 %	68 %
Total	100 %	100 %

La moyenne pondérée des hypothèses importantes retenues pour l'évaluation des obligations au titre des prestations constituées et de la charge nette de retraite de SNC-Lavalin se résume ainsi :

AU 31 DÉCEMBRE	2009	2008
Obligations de retraite au titre des prestations constituées		
Taux d'actualisation	4,96 %	5,03 %
Taux de croissance de la rémunération	4,56 %	4,18 %
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE	2009	2008
Charge nette de retraite au titre des prestations constituées		
Taux d'actualisation	5,02 %	4,98 %
Taux de rendement à long terme prévu des actifs des régimes	5,37 %	5,46 %
Taux de croissance de la rémunération	4,18 %	4,18 %

22 Régimes de retraite et autres avantages complémentaires de retraite (suite)

La charge nette de SNC-Lavalin au titre des régimes de retraite à prestations déterminées comptabilisée en résultat net comprenait les éléments suivants :

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE	2009	2008
Coût des services rendus	1 486 \$	3 134 \$
Intérêts débiteurs sur les obligations au titre des prestations constituées	7 951	9 001
Rendement réel négatif (positif) des actifs des régimes	(12 276)	4 575
Pertes actuarielles relatives aux obligations au titre des prestations constituées	105	1 519
Perte (gain) sur règlement	(640)	946
Autres	1 988	1 614
Charge (recouvrement de charge) de l'exercice	(1 386)	20 789
Ajustements à la charge de l'exercice pour tenir compte de la nature à long terme de la charge de retraite au titre des prestations constituées :		
Report de l'excédent (insuffisance) provenant de la différence entre le rendement réel et le rendement prévu sur les actifs des régimes	5 913	(12 517)
Report de pertes actuarielles sur les obligations au titre des prestations constituées	(105)	(1 519)
Amortissement des pertes actuarielles reportées antérieurement	8 847	6 180
	14 655	(7 856)
Charge nette au titre des régimes de retraite à prestations déterminées constatée dans l'exercice	13 269 \$	12 933 \$

B) AUTRES AVANTAGES COMPLÉMENTAIRES DE RETRAITE

Au 31 décembre 2009, l'obligation pour les autres avantages complémentaires de retraite qui s'élevait à 13,9 millions \$ (31 décembre 2008 : 16,0 millions \$) est incluse dans le bilan consolidé sous la rubrique « Autres passifs à long terme ».

23 Éventualités

Dans le cours normal des affaires, des réclamations ont été faites contre SNC-Lavalin et par celle-ci. Un litige est sujet à plusieurs incertitudes et le dénouement des événements ne peut être prédit avec certitude. De l'avis de la direction, d'après les conseils et les renseignements de ses conseillers juridiques, le règlement de ces litiges n'aura pas d'incidence sensible sur la situation financière ni sur les résultats consolidés de la Société.

24 Engagements

Les loyers annuels de base minimaux de SNC-Lavalin, en vertu de contrats de location-exploitation à long terme, principalement pour des espaces de bureau, totalisaient 305,0 millions \$ en 2009. Les loyers annuels de base minimaux sont les suivants : 2010 — 74,8 millions \$; 2011 — 58,9 millions \$; 2012 — 45,1 millions \$; 2013 — 33,0 millions \$; 2014 — 26,2 millions \$ et par la suite, 67,0 millions \$.

D'autres engagements liés aux ICI sont présentés à la note 4C.

25 Opérations entre apparentés

Dans le cours normal des affaires, SNC-Lavalin conclut des opérations entre apparentés relativement à des activités de Services ou Ensembles, et/ou Opérations et maintenance. Ces opérations sont conformes à la stratégie de la Société consistant à investir dans des ICI complémentaires à ses autres activités.

Conformément aux PCGR du Canada, les profits intersociétés tirés de revenus provenant d'ICI comptabilisés selon la méthode de la consolidation intégrale sont éliminés dans la période où ils se produisent, à l'exception des profits réputés avoir été réalisés par l'ICI avec un tiers. Le traitement comptable des profits intersociétés à la consolidation est présenté ci-dessous :

ICI	TRAITEMENT COMPTABLE DU PROFIT INTERSOCIÉTÉ À LA CONSOLIDATION
AltaLink	Pas d'élimination à la consolidation dans la période où il se produit, puisque les opérations sont considérées comme ayant été réalisées par AltaLink avec un tiers, par suite de l'approbation des tarifs, tel que l'exigent les PCGR du Canada
Groupe Immobilier Ovation	Pas d'élimination à la consolidation dans la période où il se produit, puisque les opérations sont considérées comme ayant été réalisées par l'ICI en vertu de l'entente contractuelle conclue avec son client, conformément aux PCGR du Canada
Autres	Élimination, comme déduction de l'actif, et par la suite, constatation sur la période d'amortissement de l'actif correspondant

En ce qui concerne les ICI consolidés selon la méthode de la consolidation proportionnelle et les ICI comptabilisés à la valeur de consolidation, SNC-Lavalin applique les mêmes principes que pour le modèle de la consolidation intégrale, à ceci près qu'elle élimine sa part du profit intersociété en fonction de sa participation en capitaux propres dans l'ICI. Les profits découlant d'opérations avec des ICI comptabilisés à la valeur d'acquisition ne sont pas éliminés, conformément aux PCGR du Canada.

En 2009, les états financiers de SNC-Lavalin comprenaient des revenus de 416,6 millions \$ (2008 : 660,1 millions \$) tirés de contrats avec des ICI comptabilisés à la valeur de consolidation.

Les comptes clients et autres débiteurs de SNC-Lavalin provenant de ces ICI comptabilisés à la valeur de consolidation s'élevaient à 102,7 millions \$ au 31 décembre 2009 (31 décembre 2008 : 116,8 millions \$), alors que l'engagement de SNC-Lavalin restant à investir dans ces ICI comptabilisés à la valeur de consolidation était de 74,2 millions \$ au 31 décembre 2009 (31 décembre 2008 : 50,3 millions \$).

Toutes ces opérations entre apparentés ont été mesurées à la valeur d'échange convenue entre les parties apparentées, qui correspond à la juste valeur.

26 Chiffres correspondants

Certains chiffres de 2008 ont été reclassés pour que leur présentation soit conforme à celle adoptée en 2009.